LES

ARCHIVES DE SIMANCAS

AU POINT DE VUE DE

L'HISTOIRE DES PAYS DU NORD-BALTIQUE

RAPPORT A L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE FINLANDE

par

Henry BIAUDET

Membre de l'Académie et Chef de la Mission historique finlandaise à Rome



GENÈVE

IMPRIMERIE E. CHAULMONTET

12, rue des Rois

1912

SIMANCAS

La Bourgade et son château. — Esquisse historique. — Etat actuel.

A onze kilomètres au sud-ouest de Valladolid, sur la poudreuse route qui de cette ville conduit à Salamanca, se trouve le petit hameau de Simancas. Perché au haut d'une falaise dominant à pic le cours de la Pisuerga, que traverse en cet endroit un vieux pont romain de dix-sept arches, et dominé à son tour par l'énorme masse grise d'un vieux château-fort aux murailles crénelées et rébarbatives, Simancas a dû constituer autrefois une position stratégique de premier ordre.

La légende fait remonter les origines du village aux Romains et rattache son nom aux luttes héroïques contre les Maures ¹. Sans remonter aussi haut que la légende, l'histoire *documentaire* n'en prête pas moins à la bourgade de très antiques et très glorieuses traditions ². De fait, au XV^e siècle, le château de Simancas consti-

¹ Cfr Madoz, Diccionario geográfico, qui cite les itinéraires romains, dans lesquels Simancas figure sous le nom de Septimancas. Selon la légende, voici quelle serait l'origine de ce nom. La bourgade ayant été conquise par les Arabes, le khalife lui aurait imposé un tribut de sept jeunes vierges. Amenées au harem, celles-ci, pour éviter le déshonneur qui les attendait, se mutilèrent en se coupant chacune une main. Dans les armoiries de la ville figurent encore aujourd'hui sept mains coupées et sanglantes.

² Le plus ancien document original conservé aux archives concernant Simancas est une charte de 1465, par laquelle Enrique IV confirme les privilèges de la cité.

tuait un des refuges les plus sûrs des amiraux de Castille, et Ferdinand et Isabelle ne furent définitivement en sécurité dans leur bonne ville de Valladolid qu'après l'achat, conclu par eux en 1480, de cette formidable citadelle.

De ce jour, Simancas devint une résidence royale, dont l'importance ne fit que s'accroître avec celle de Valladolid et atteignit son apogée lorsque cette dernière ville devint la capitale des royaumes désormais unis de Castille et d'Aragon.

La vallée de la Pisuerga était, à cette époque, bien différente de ce qu'elle est à l'heure qu'il est. D'impénétrables forêts couvraient alors les falaises aujourd'hui si arides et désolées qui l'encadrent, protégeant de leurs sombres masses les colonies toujours plus nombreuses que la paix reconquise et le bien-être naissant multipliaient le long du riant cours de la rivière. Simancas, situé à l'endroit le plus charmant de la vallée, tout près du confluent de la Pisuerga et du Duero, dut à sa proximité de Valladolid de devenir l'Aranjuez de la capitale d'alors. La cour venait y chasser, y passer les mois les plus torrides de l'été, et les écussons qui ornent encore aujourd'hui les moins délabrées de ses masures, le style même de celles-ci, indiquent clairement qu'elles ont vu des jours meilleurs, et qu'il fut un temps où elles abritèrent l'aristocratie castillane.

L'avènement de Charles I^{er}, la disgrâce de Cisneros, l'arrivée du jeune roi à Valladolid et l'ouverture de la terrible lutte entre le pouvoir royal et celui des Cortes, modifièrent de tout au tout le caractère de Simancas. De résidence d'été, de lieu de plaisir, l'ancien château des amiraux de Castille redevint la sombre forteresse de jadis. Elu empereur, Charles en fit la citadelle chargée de surveiller Valladolid durant ses longues absences, le donjon où gémirent ses adversaires vaincus. C'est ici que dès le 23 mars 1526, le célèbre évêque de Zamora, Don Antonio de Acunha, subit le dernier supplice pour avoir voulu défendre les libertés de sa patrie. C'est ici aussi que le non moins célèbre Florès de Montmorency, vicomte de Montigny, fut exécuté secrètement par ordre de Philippe II, le 16 octobre 1570.

Montigny paraît du reste avoir été le dernier prisonnier qui ait

été exécuté dans les murs du sombre donjon de Simancas. Trente ans déjà avant sa mort, c'est-à-dire à peine l'autorité royale définitivement rétablie en Espagne, le château avait reçu une destination nouvelle, infiniment plus sympathique que celle de prison d'Etat. Un incendie ayant détruit le château de la Mota, à Medina del Campo, et presque tous les papiers d'Etat qu'il contenait, Charles-Quint ordonna, le 26 juin 1540, de concentrer au château de Simancas, à l'abri de tout danger d'incendie et beaucoup plus voisin de Valladolid, devenue définitivement capitale du royaume, non seulement les débris sauvés du désastre de Medina del Campo, mais aussi tous les autres papiers d'Etat conservés jusqu'alors soit auprès des différentes administrations ¹, soit chez des particuliers, qui, d'une manière ou d'une autre, en étaient devenus les dépositaires plus ou moins scrupuleux ².

Cinq ans plus tard, le 5 mai 1545, le «licencié » Don Antonio Catalan était nommé premier «archiviste » de Simancas, et un règlement détaillé émanait au sujet de la conservation et de la garde des documents renfermés dans le château³.

C'est donc à la sécurité qu'offraient les murs de son château, situé en une position imprenable et dans les environs immédiats de la ville qui fut la capitale du grand empereur, que Simancas, aujourd'hui un des *pueblos* les plus misérables de la Castille, doit d'abriter de nos jours encore le dépôt le plus considérable des papiers d'Etat de la monarchie espagnole.

* *

¹ La transformation du château de prison d'Etat en dépôt d'archives ne se fit cependant que peu à peu. En effet, cinq ans après la mort de Montigny, en 1575, nous voyons encore le donjon servir de prison au duc de Maqueda.

² Ainsi une partie des archives de l'ambassade espagnole à Rome se trouvait en la possession d'un certain docteur Millo, à Madrid, qui laissait quiconque le voulait fouiller dans les quatorze coffres que composait cette importante collection.

³ Un extrait du dit règlement a été publié par DIAZ SANCHEZ, dans son Guia de la villa y archivo de Simancas (Madrid 1885), p. 23. Selon GACHARD, Correspondance de Philippe II, vol. I, p. 43, le premier règlement qui ait été fait pour les archives de Simancas serait celui du 24 août 1588, dont il donne un long résumé.

Si l'idée première d'ériger le château de Simancas en dépôt général des archives du royaume appartient à Charles-Quint, c'est en revanche à Philippe II que revient le mérite d'avoir mis à exécution le projet.

L'édit de 1540, ordonnant le transfert à Simancas des archives des différentes administrations gouvernementales, semble en effet être resté lettre morte durant tout le règne de Charles-Quint 1 et durant les premières années de celui de son fils et successeur.

Mais, à peine revenu en Espagne et à Valladolid, un des premiers soins de Philippe II fut de renouveler, le 7 octobre 1559, l'édit de son père, et cela en le complétant par des stipulations de peines si sévères pour quiconque tarderait à s'y conformer, que le successeur d'Antonio Catalan, le licencié Bribiesca, ne tarda pas à devoir demander des subsides pour aménager de nouveaux locaux, afin d'y abriter les *legajos* (liasses) qu'on lui envoyait de toute part.

Dès 1566, la collection la plus importante que contienne encore aujourd'hui le château, celle du Patronato Real, c'est-à-dire la récolte des pièces concernant la famille royale et les originaux des traités entre l'Espagne et les puissances étrangères, était définitivement installée dans la tour qui l'abrite encore de nos jours; et dans l'embrasure de l'unique fenêtre de cette tour aux murailles énormes, dont l'accès était absolument interdit à quiconque d'autre, le roi se faisait aménager un minuscule cabinet de travail, où nombre des vastes plans qui bouleversèrent l'Europe sous son règne ont été élaborés. L'année suivante arrivent les archives du Consejo de Hacienda, celles du gouvernement des Indes, celles enfin du secrétaire d'Etat Gabriel de Zayas. Puis ce sont les audiences de Valladolid, de Granada, de Galicie et autres tribunaux qui envoient les leurs; les grands conseils du royaume suivent l'exemple, les ambassadeurs sont obligés d'en faire autant, et quatorze énormes caisses de la correspondance diplomatique officielle avec Rome, tombées Dieu sait comment entre les mains d'un certain docteur Millo, à Madrid, viennent former le premier noyau du

¹ En 1543, trois ans après la publication de l'édit, seuls les documents échappés à l'incendie du château de la Mota avaient été transportés à Simancas, et encore ne le furent-ils qu'au printemps de cette année-là.

fonds aussi énorme qu'important, connu aujourd'hui sous le nom de Negociacion de Roma.

Ceci se passe vers 1572 1. A ce moment-là, l'organisation des archives est de fait achevée. Le château de Simancas est à tout jamais voué à la garde des papiers d'Etat. La capitale a été transférée à Madrid, il est vrai, mais la nouvelle résidence ne possède aucun abri comparable au vieux donjon des amiraux de Castille, au point de vue de la sûreté. Madrid du reste n'est encore qu'une misérable bourgade, qu'un caprice géométrique du maître a élevé au rang de capitale, et qui est d'autant moins en mesure de pouvoir rivaliser avec l'antique Valladolid, que Philippe II lui-même lui préfère le séjour de l'Escurial. Quand enfin Madrid sera définitivement reconnue comme capitale il sera désormais trop tard pour y transporter les archives de Simancas, vu l'énorme richesse de celles-ci et la difficulté des communications. Le pli sera du reste déjà pris et, de par la tradition, de tous temps si puissante en Espagne, les papiers d'Etat continueront pour ainsi dire automatiquement à affluer vers le château désormais délaissé et silencieux du hameau de Simancas.

Les rois succèderont aux rois, les dynasties aux dynasties, la tradition restera immuable : au milieu du hameau dépérissant par suite de l'abandon de la cour et des grands, le vieux donjon seul restera le même, dressant fièrement vers le ciel les crénaux de ses énormes tours et veillant avec une jalousie toujours croissante à la sûreté des trésors s'accumulant dans ses murs. Et dans la solitude désolée de la vallée de la Pisuerga, devenue un désert, se développera la race des célèbres *escribanios* de Simancas, se succédant de père en fils comme gardiens incorruptibles et fidèles d'un des trésors historiques les plus riches du monde.

En effet, tandis que toutes les autres grandes archives de l'Europe subissaient les affronts de la nature ou des hommes, qu'elles étaient tantôt partagées par suite de mariages ou de décès, tantôt pillées au cours des guerres ou des révoltes intérieures,

¹ On trouvera des détails fort complets sur les acquisitions successives des archives dans la *Guia* de Diaz Sanchez.

celles de Simancas semblèrent longtemps devoir échapper à tout accident de ce genre et conserver leur intégrité absolument unique 1.

Hélas, leur tour vint aussi : Au cours de la guerre de liberté qui éclata dans toute l'Espagne à la suite de l'invasion du pays par Napoléon, les Français s'emparèrent entre autres aussi du vieux château de Simancas, et, en dépit d'un ordre catégorique de Joseph Bonaparte au général Jourdan (du 7 septembre 1809), lui ordonnant de veiller à ce qu'aucun dégât ne fût commis dans les archives, ils s'y conduisirent en vrais vandales 2. Les salles du plein-pied, où se trouvaient entre autres la riche collection du Registro general del sello, furent transformées en écuries pour la cavalerie des envahisseurs, et des documents éparpillés de cette riche collection les soldats français s'amusèrent à faire des litières pour leurs chevaux³. Ils ne semblent heureusement pas avoir pu pénétrer aux étages supérieurs du château, mais Napoléon se chargea lui-même de dévaliser ce que ses soldats avaient respecté. Par son ordre, sept mille huit cent soixante-un legajos, choisis parmi les plus importants par rapport à l'histoire de France, furent enlevés et transportés aux archives impériales à Paris. Les traités de 1815 stipulèrent, il est vrai, que ces documents seraient rendus

¹ Ceci ne veut nullement dire qu'il n'existe pas de lacunes dans les archives de Simancas. Au contraire, il y en a, et il y en a de très graves, mais comparées aux autres grandes archives de l'Europe, celles de Simancas n'en sont pas moins uniques au point de vue du complet et de la suite des séries.

Observons de plus que les lacunes des archives de Simancas sont dues généralement à l'habitude qu'avaient les hommes d'Etat espagnols de traiter chez eux, dans leurs propres maisons, les affaires, et d'y conserver les pièces publiques. (Cfr. Gachard, op. cit., vol. 1, p. XXII et suiv.). Il en résulte que les documents manquant à Simancas se retrouvent généralement dans les archives privées des grandes maisons du pays.

² On trouvera des documents très intéressants au sujet de l'occupation du château par les Français dans les *legajos* 1089 et 1092 du fonds *Gracia y Justicia* des archives de Simancas.

³ A part le Registro general del sello, ce fut le fonds Contadurias generales qui eut le plus à souffrir des déprédations des Français. Parmi les fonds concernant l'histoire des pays non-espagnols ce fut celui des Diversos de Italia qui fut le plus éprouvé. Les fonds contenant des nordica ne semblent pas avoir souffert.

à l'Espagne, et, en 1816, par les soins de Talleyrand, sept mille cinq cent soixante-dix-huit *legajos* firent, en effet, retour à Simancas. Quant aux deux cent quatre-vingt-trois autres, ainsi qu'à un certain nombre de documents isolés, provenant eux aussi du pillage de Simancas, le gouvernement français a réussi à éluder les stipulations du traité de rétrocession 1, et ils se trouvent encore aujour-d'hui aux archives nationales, à Paris 2.

Le pillage des archives de Simancas eut pour effet de rompre la tradition qui avait fait du vieux château l'unique dépôt des papiers d'Etat de la monarchie espagnole. La guerre de liberté terminée et l'ordre rétabli dans le pays, on commença peu à peu à conserver à Madrid les documents des différents ministères. La plus « jeune » des pièces conservées à Simancas porte la date de 1833 ³.

* *

L'abandon de Simancas comme dépôt général des archives de l'Espagne fut le dernier coup porté à la prospérité du misérable hameau. Inutiles désormais, du moment qu'aucun document ne

¹ Selon les termes exacts de l'accord entre les gouvernements espagnols et français à ce sujet, seuls les papiers concernant les provinces devenues depuis longtemps françaises, comme le comté de Bourgogne, la Lorraine, etc., ainsi que les anciens titres de la maison royale de France livrés à Charles-Quint lors des revers de François I^{er}, auraient dû être conservés à Paris. Cfr. Gachard, op. cit., vol. I, p. 36.

² Les chiffres ci-dessus, empruntés à la *Guia* de Diaz Sanchez (p. 47), ne sont pas strictement exacts. A l'heure qu'il est (été 1911), le directeur des archives de Simancas, Don Julian Paz, se trouve à Paris, chargé par le gouvernement espagnol de dresser un inventaire détaillé et complet des *legajos* conservés aux archives nationales. Ce n'est que lorsque les résultats de cette mission seront connus qu'on pourra se faire une idée exacte des pertes subies par les archives de Simancas, du fait de l'occupation française.

On trouvera à l'Annexe nº I un inventaire très sommaire des documents formant le fonds Simancas des archives nationales à Paris.

³ Les derniers dépôts considérables qui aient été faits aux archives de Simancas datent de l'année 1826. Il va sans dire que les dissensions intérieures, les guerres civiles qui ravagèrent l'Espagne durant la première moitié du XIX^o siècle, contribuèrent beaucoup à l'abandon de Simancas comme dépôt général des archives de la monarchie.

franchissait plus les lourdes portes du château et que personne alors encore ne songeait à pénétrer dans ce lieu mystérieux dans le but d'y étudier l'histoire, les archivistes eux-mêmes quittèrent Simancas, et les trésors du château restèrent confiés à la garde des escribanios.

De ce jour, les archives de Simancas devinrent les plus impénétrables de l'Europe entière. Tandis que partout ailleurs, y compris au Vatican, les historiens réussissaient à violer les consignes, à se faire admettre — ne fut-ce que par voie exceptionnelle — à consulter les sources historiques, Simancas resta inexorablement fermé à quiconque.

Lorsqu'enfin, en 1843, Gachard, et de suite après lui Tiran, réussirent à obtenir de Marie-Christine un *Real orden* les autorisant à faire des recherches très limitées à Simancas, l'opposition des *escribanios*, abasourdis à l'idée de voir des étrangers violer l'impénétrabilité de ce lieu sacré, fut telle que les deux savants ne purent travailler effectivement qu'après la publication du règlement du 20 avril 1844, ouvrant définitivement à nacionales come à estranjeros l'accès des archives ¹. Dès lors, par une série de mesures successives, l'accès des trésors autrefois si jalousement gardés de Simancas a été facilité de toutes façons, et, à l'heure qu'il est, il est certain qu'il n'existe pas dans l'Europe entière d'archives qui puissent se comparer à celles de Simancas au point de vue de la libéralité des règlements d'accès et de travail ².

¹ Au sujet des difficultés de tous genres suscitées aux premiers historiens qui essayèrent de pénétrer à Simancas, voir Gachard, Correspondance de Philippe II... Tome I, pp. IX, 49-55 et 56.

² Les archives du Vatican sont les seules qui puissent, à ce point de vue, être comparées à celles de Simancas. Une différence énorme existe néanmoins entre les deux. Au Vatican les règlements sont excessivement sévères; strictement appliquées, les recherches y seraient très difficiles. A Simancas, au contraire, ce sont les règlements eux-mêmes qui sont d'une libéralité qu'on ne rencontre nulle part ailleurs. De plus, le § 124 du Reglamento para el regimen y gobierno de los Archivos del Estado stipule catégoriquement que: En los Archivos poco concurridos, los Jefes, siempre bajo su responsabilidad, podrân dispensar à los lectores del cumplimiento de las prescriptiones reglamentarias, cuya omisión no pueda perjudicar en manera alguna al material científico de los mismos.

Il n'en existe surtout aucune où l'accueil soit plus bienveillant, où le personnel entier, du chef au dernier des gardiens, s'efforcent autant de faciliter de toute façon au visiteur, non seulement le travail proprement dit, dans les locaux des archives, mais aussi le séjour dans le misérable hameau où se trouvent reléguées les richesses documentaires de l'Espagne. J'ajouterai que les habitants du village suivent de toute façon l'exemple donné par le personnel des archives.

Et cet accueil est doublement précieux dans un endroit comme Simancas, dont le séjour, sans cela, serait pour ainsi dire insupportable. Le hameau, un des plus misérables de l'Espagne, est situé, nous le savons déjà, sur une colline au centre du haut plateau de la vieille Castille, à 700 mètres d'altitude, en un endroit ouvert à tous les vents et manquant absolument de toute végétation. L'hiver, rigoureux et long 1, y est d'autant plus redoutable qu'aucune des masures du hameau ne possède de moyens de chauffage, l'été y est étouffant et poussiéreux. Les seuls moments propices à l'étude y sont six semaines à partir du 1er mai, et autant à partir de la mi-septembre. Simancas ne possède ni bureau de poste, ni de télégraphe; aucun magasin n'interrompt la sombre ligne de ses masures en ruine, aucun hôtel, aucune auberge n'offre de refuge au visiteur. Celui-ci ne veut-il, ou ne peut-il pas se contenter des ressources plus qu'hypothétiques que lui offre l'unique parador² du hameau, force lui sera de chercher hospitalité chez l'habitant, dont toute la bonne volonté ne compensera pas toujours le manque de ressources 3.

¹ Lors de mon arrivée à Simancas, le 6 avril, le sol était encore couvert d'une couche de neige de 10 centimètres.

² Estaminet du dernier rang, servant de halte aux voituriers qui vont de Valladolid à Salamanca, et possédant deux « chambres », inhabitables dans la mauvaise saison.

³ Ce n'est qu'en leur accordant des avantages tout à fait exceptionnels et uniques en Espagne que le gouvernement réussit à maintenir à Simancas le nombre d'archivistes prévu par la loi. A chacun d'eux il est accordé une indemnité considérable en dehors de leur traitement régulier. De plus, comme il était absolument impossible de trouver dans le hameau un logement tant soit peu convenable pour le directeur, il a fallu construire pour lui, sur les glacis du château, une maison exprès.

Et par suite de la noncurrence inconcevable du gouvernement, il est impossible, pour qui travaille à Simancas, d'habiter Valladolid, distante cependant seulement de onze kilomètres. Aucun moyen de locomotion n'existe entre les deux endroits, et la route qui les unit, asphyxiante de poussière par le beau temps, vrai abîme de boue par la pluie, est impraticable, tant pour le vélocipède qu'à pied 1.

Dans de telles conditions, il n'y a aucune exagération à prétendre que pour venir travailler à Simancas il est nécessaire non seulement d'une certaine dose d'abnégation, mais surtout de posséder une constitution physique capable de supporter sans inconvénients la vie, disons — pour être polis — simple et frugale, dans ce hameau perdu de la Vieille Castille, constitution qui certes n'est guère la prérogative des hommes adonnés aux travaux d'archives.

Aussi la plupart d'entre eux se gardent-ils bien de venir séjourner en personne à Simancas, préférant abuser de la bonne volonté du personnel et harceler celui-ci par correspondance de demandes et de prétentions souvent absolument fantastiques et saugrenues.

Et la conséquence inévitable de ce fait est que le personnel des archives, qui met un point d'honneur à satisfaire aux demandes même les plus abasourdissantes, perd la majeure partie de son temps au travail ingrat d'exécuter des recherches pour qui ne veut ou ne peut se donner la peine de les faire soi-même.

Durant mon séjour à Simancas, j'ai vu le directeur intérimaire des archives, Don Juan Montero Conde, vouer cinq journées d'un travail acharné à rechercher, pour une étudiante de l'Université de Palerme, qui en avait besoin pour une thèse de licence, quelques documents, dont elle n'avait même pas su indiquer la cote exacte.

Le jour où des communications tant soit peu convenables seraient organisées entre Simancas et Valladolid, un tel état de chose pourrait être évité, et le service des archives y gagnerait grandement.

¹ Il est question d'établir un tramway électrique entre Valladolid et Simancas, mais, au dire des gens compétents, le projet n'a aucune chance d'aboutir d'ici à un avenir absolument indéterminable.

LES ARCHIVES. I

Bâtiments. — Sécurité. — Aménagement. — Personnel. — Service.

Dans son état actuel, le château de Simancas, restauré maintes fois et dernièrement encore durant le dernier quart du siècle dernier, répond aux exigences techniques d'un dépôt d'archives autant que peut le faire un bâtiment non construit ad hoc. Le corps de bâtiment principal forme un énorme quadrilatère de quatre étages, flanqué à chaque coin d'une grosse tour ronde ¹, et entourant une spacieuse cour intérieure carrée. Les murailles, toutes de pierre de taille, atteignent du côté extérieur l'épaisseur de cinq mètres à la base. Au cours des transformations successives de la vieille forteresse en dépôt d'archives, elles ont été percées de vastes fenêtres assurant aux locaux intérieurs un éclairage et une ventilation parfaitement suffisants.

Construit entièrement sur roc, au point culminant de la colline, le bâtiment est parfaitement à l'abri de toute humidité. Pris dans leur ensemble les documents de Simancas sont incontestablement, de toutes les grandes archives de l'Europe, ceux parmi lesquels les dégâts causés par l'humidité sont les plus rares. Même parmi les *legajos* du *Registre general del sello*, conservé depuis quatre siècles au plein-pied du château, l'humidité n'a laissé aucune trace ².

¹ Cfr le plan du château reproduit à l'Annexe n° VIII.

² Ce n'est que parmi les *legajos* conservés dans les greniers du château que j'ai pu constater, en deux endroits différents, de sérieux dégâts, causés par des infiltrations dues au mauvais état de la toiture du donjon, dont la direction des archives réclame depuis longtemps la réparation.

Sous le rapport de la sécurité contre l'incendie, les conditions sont tout aussi favorables. Situé en dehors du village même, qu'il domine entièrement, et par celà déjà garanti contre tout péril extérieur, le château est de plus isolé des lieux habités par une haute muraille crénelée, entourant à dix mètres de distance tout le corps de bâtiment principal, atteignant en hauteur le second étage de celui-ci, épaisse de cinq mètres et flanquée d'un profond fossé de vingt-cinq mètres de large absolument inaccessible du dehors. Dans le château, où personne n'habite et où personne n'a accès en dehors des heures d'office, il n'y a de chauffage que dans les bureaux des employés, dans la salle d'étude et dans les corridors conduisant des uns à l'autre. Ce chauffage est obtenu par le moyen d'un calorifère installé en dehors du corps de bâtiment principal, dans l'espace ménagé entre celui-ci et le mur d'enceinte et dans un bâtiment construit ad hoc et à l'épreuve du feu. De nombreux paratonnerres protègent les bâtiments contre la foudre : enfin des pompes à main, toujours pleines d'eau et régulièrement contrôlées, ainsi que des grenades extinctrices, sont réparties dans les cours et les salles. L'histoire du château ne mentionne qu'un seul cas d'alarme : Un commencement d'incendie causé par la foudre en 1597 et qui fut du reste sans conséquences fâcheuses 2.

Point n'est besoin d'insister sur la sécurité des archives de Simancas contre l'effraction. Le vieux donjon des amiraux de Castille, la prison d'Etat de Philippe II, n'a évidemment rien à craindre sous ce rapport.

Le château de Simancas comprend en tout cinquante-six salles, dont cinq sont occupées par les bureaux du directeur et des employés, la salle d'étude et celle des gardiens. Les cinquante-et-une autres constituent les archives proprement dites. Ces salles varient considérablement sous le rapport de la grandeur et de la hauteur. Tandis que les unes, hautes de deux étages, éclairées des deux côtés par de larges fenêtres, rappellent celles des bibliothèques italiennes, d'autres, particulièrement celles situées dans les tours, sont toutes petites et de forme irrégulière ou ronde ².

² Cfr Diaz Sanchez, Guia..., p. 36.

² Cfr le plan du château, Annexe nº VIII.

L'aménagement des salles du dépôt n'a rien de moderne. Grâce au fait que la place ne manque nulle part, que l'éclairage est parfaitement suffisant et que les salles sont pourvues de nombreuses tables, le service est néanmoins très satisfaisant; plus facile et plus rapide que par exemple dans nombre d'archives d'Etat italiennes.

Les documents ne sont jamais reliés en volumes; ils sont assemblés en *legajos* — liasses, ou mieux, paquets — contenant généralement les pièces provenant de telle ou telle administration durant le cours d'une année donnée et solidement ficelées en paquet entre deux feuilles de carton, munies des indications d'office. Ces *legajos*, répartis par fonds, ou plus exactement par archives, — une ou plusieurs salles du château étant affectées aux provenances de telle ou telle administration — sont placés généralement par ordre chronologique, sur des étagères fixes couvrant les murs de toutes les salles du dépôt, mais laissant absolument libre tout l'espace entre ceux-ci ¹.

Ces étagères, dont il m'a été impossible de déterminer la date exacte, sont en tous cas très anciennes. Elles sont quelques fois en bois, mais généralement en une espèce de béton à l'épreuve du feu et couvrent les murs d'un système de cases *fixes*, profondes d'environ ³/₄ de mètre, haute d'autant et larges de un à un mètre et demi. Comme ces cases sont infiniment trop grandes comparées au volume des *legajos*, on en arrive, le jour où l'emplacement manque, à placer ceux-ci les uns sur les autres, puis, quand cela même ne suffit plus, les uns *derrière* les autres, en deux rangs. Dans certaines salles très encombrées, par exemple dans celles affectées aux énormes archives de la *Secretaria de Guerra*, les *legajos* se trouvent ainsi empilés les uns sur les autres dans les cases murales et, chose plus grave encore, empilés sur deux rangs dont l'un, intérieur, est complètement masqué par le second, exté-

¹ Dans certaines salles, comme par exemple dans celle du *Patrimonio-Real*, dans celle où sont exposés les documents les plus précieux des archives, dans celle de la *Camara de Castilla*, etc., les étagères sont remplacées par desarmoires fermées, en bois, datant en partie du XVI° siècle.

rieur. Il en résulte que le personnel est parfois obligé de vider complètement une case pour parvenir au *legajo* cherché.

Heureusement, ainsi que je viens de le dire, les cases sont exclusivement murales, laissant tout l'espace des salles complètement vide. L'emplacement ne manquant aucunement, l'administration des archives s'efforce depuis plusieurs années à déverser le trop plein des étagères murales sur des étagères de systèmes plus modernes ¹, établies par groupes au milieu des salles. Ainsi le fonds le plus consulté des archives, celui de la Secretaria de Estado, est actuellement entièrement réparti selon les méthodes les plus modernes, et lors de mon séjour à Simancas on était en train de répartir de la même façon les archives de la Secretaria de Guerra.

Un autre grave défaut de l'ancien système des cases murales est constitué par le fait qu'elles s'étagent jusqu'à une trop grande hauteur, jusqu'au plafond des salles. Qu'on se figure le temps et la peine qu'il faut pour vider, ainsi que nous venons de voir qu'on est souvent obligé de le faire, une case contenant une cinquantaine de *legajos*, lorsque cette opération doit se faire du haut d'une échelle des plus primitives, afin d'atteindre à une case placée à quatre ou cinq mètres du sol! Il va sans dire que dans l'aménagement moderne des salles, on s'est efforcé — hélas sans y réussir partout ² — à n'employer que des étagères accessibles sans échelle.

Aucun moyen de transport mécanique n'existe, ni entre les différentes salles, ni même entre les différents étages du château, et il serait matériellement impossible d'en établir un. Ce n'est pas dans un bâtiment construit avec tout le caprice des forteresses du moyen-âge, un bâtiment dont les salles varient de niveau, les étages de hauteur, dont l'épaisseur des murs se compte en mètres et dont les portes, les couloirs, les escaliers secrets laissent parfois

A part le fait, toutefois, que ces étagères sont en bois et non en métal.

² Ainsi les étagères sur lesquelles sont répartis les *legajos* du fonds *Estado* ont environ trois mètres de hauteur. Pour atteindre à leurs rayons supérieurs, force est donc d'avoir recours à une échelle, ou du moins à un escalier portatif.

tout juste passer un homme, qu'on établira jamais un système moderne de transmission et d'ascenseurs. Observons du reste que la chose serait parfaitement superflue. Même s'il prenait fantaisie au gouvernement espagnol de rendre le village accessible au commun des mortels en organisant des communications tant soit peu européennes avec Valladolid, les archives de Simancas n'en deviendront pas moins jamais de celles où affluent par centaines les savants et les étudiants, et le bon vouloir des *escribanios* d'aujourd'hui compensera toujours avantageusement les quelques minutes qu'épargneraient des transmissions modernes.

On s'est efforcé du reste à suppléer au manque de moyens rapides de transmission en groupant le plus près possible de la salle de travail les fonds les plus consultés. Celui de la Secretaria de Estado, par exemple — le plus demandé, surtout par les étrangers, qui sont en majorité parmi les visiteurs de Simancas — est installé, en partie dans la salle d'étude même, en partie dans celle adjacente des gardiens, en partie enfin dans une troisième salle voisine des deux premières, et quiconque a travaillé à Simancas conviendra que nul part ailleurs on n'est servi avec plus de rapidité et de commodité qu'ici.

La salle d'étude et de consultation, située au second étage de l'édifice, entre la salle des gardiens et le cabinet du chef des archives, est, bien que relativement fort petite ¹, parfaitement suffisante pour les besoins actuels. Il est rare en effet que plus de trois ou quatre historiens se trouvent simultanément à Simancas. L'éclairage de la salle est parfait, le chauffage excellent, le service des *legajos* se fait dans la salle même, le directeur et la série des index sont à deux pas. En un mot, on y est à merveille. Pour chaque visiteur qui se présente on apporte un pupitre à écrire très commode et c'est à qui des employés se mettra en quatre pour satisfaire aux moindres désirs de l'étudiant.

On travaille en très petit comité, pour ainsi dire en famille, et grâce à cela l'appareil si énervant, si fastidieux des formalités des archives à grand public peut être réduit à sa plus simple expres-

¹ Elle ne pourrait contenir plus d'une dizaine d'étudiants à la fois.

sion. Pas de demandes écrites, de reçus, de contre-reçus, de billets d'entrée et de sortie, de longues attentes. De sa place chacun demande au surveillant assis tout près le legajo qu'il désire, et comme généralement celui-ci appartient au fonds Secretaria de Estado, établi, nous venons de le voir, à portée de la main, l'on est servi en moins de temps qu'il n'en faut pour le décrire. Même absence de formalisme pour les copies. Chacun est libre de copier soi-même ou de faire copier à sa guise 1 et l'inepte différence qu'on fait encore un peu partout ailleurs entre copie à la main et copie photographique par exemple, n'existe pas ici². Comprenant la valeur du temps pour des gens venus généralement de très loin et toujours plus ou moins souffrants des conditions de la vie dans le pauvre hameau, le personnel fait tout pour permettre à chacun de travailler le mieux et le plus rapidement possible. Lors de mon séjour à Simancas nous étions quatre étrangers à maugréer à qui mieux mieux sur notre sort. Pour ne pas nous faire perdre une seule journée de travail, les employés, sans que nous ayons fait la moindre démarche en ce sens, renoncèrent spontanément à la journée de congé auguel la fête nationale du 2 mai leur donnait droit et nous pûmes travailler ce jour là comme tous les autres, de 8 heures du matin à 2 heures de l'après-midi 3.

¹ Une des difficultés les plus sérieuses que rencontre l'étudiant à Simancas est le manque absolu de copistes. Les deux *escribanios* que comporte le rôle du personnel sont généralement absorbés par leurs travaux d'office, et dans le village il est impossible de trouver quelqu'un qui soit en état d'exécuter la copie même la plus ordinaire. La photographie joue donc nécessairement ici un rôle considérable, pour qui sait photographier et arrive muni de tout ce qu'il faut pour le faire, car, bien entendu, Simancas ne possède ni photographe, ni magasin d'articles photographiques.

² Voici les stipulations du règlement à ce propos : Para fotografiar las hojas de Códices, los documentos, sellos, etcétera, se necesitará permiso especial del Jefe del Archivo, quien sólo deberá otorgarlo cuando el peticionario justifique perseguir con ello fines cientificos o artisticos, y siempre por supuesto que pueda hacerse en conditiones tales que no cause perjuicio ni deterioro alguno. (§ 128 du Reglamento para el Régimen y gobierno de los Archivos del Estado).

³ Les archives sont ouvertes l'année entière, à l'exception seule des dimanches et des très rares jours fériés reconnus par le gouvernement.

Le défaut le plus grave des archives de Simancas est l'insuffisance absolue du personnel. D'après les rôles officiels du service des archives espagnoles ¹ le personnel total assigné à celles de Simancas comprend : Un directeur, deux archivistes, deux escribanios ou copistes, deux gardiens, et enfin une femme de service pour le gros ouvrage de nettoyage. En d'autres mots, trois — je répète trois — employés techniquement instruits pour vaquer au soin des archives les plus importantes de l'Espagne, pour diriger et faire fonctionner un dépôt évalué à quarante millions de documents, répartis sur quatre-vingt mille legajos, un dépôt visité annuellement par des dizaines de savants et consultés par correspondances par des milliers d'autres, qu'effrayent la perspective d'une visite personnelle dans ce coin perdu de la Veille Castille ².

Qu'on se figure le travail énorme que représente à elle seule cette correspondance gigantesque, les recherches auxquelles elle donne lieu, les copies auxquelles elle astreint ces malheureux trois archivistes, obligés de suppléer en dehors des heures d'office les deux copistes constamment sur les dents, et l'on aura une faible idée de la vie que mènent dans cet endroit perdu, en dehors des limites de la civilisation, ces peu enviables fonctionnaires.

Et comment veut-on qu'avec un travail pareil ces trois malheureux archivistes trouvent le temps de se consacrer à ce qui devrait être le but principal de leurs efforts : la réorganisation, la classification complète et totale des trésors commis à leurs soins? Et s'étonnera-t-on dès lors s'il a fallu des années pour opérer un nouveau classement des sept mille et quelque *legajos* de la *Secretaria di Estado*; cela, notons-le bien, sans toucher en rien au

² Lors de mon séjour à Simancas, un employé surnuméraire et non encore au courant du service était attaché aux archives. En revanche, le directeur de celles-ci était absent, envoyé en mission scientifique à Paris par le gouvernement, et, bien que la durée de cette mission fut prévue pour une année, aucun remplaçant n'avait été envoyé pour renforcer le personnel ainsi réduit des archives, hors le surnuméraire en question.



¹ Je me sers ici de la dernière édition de l'*escalafon*, vieille il est vrai de plusieurs années, mais non encore modifiée lors de ma visite à Simancas, en mai et juin 1911.

contenu de chaque legajo, et s'il en faudra encore plus pour réorganiser de la même manière les archives de la Secretaría di Guerra.

La conséquence logique de cette insuffisance inconcevable du personnel est une insuffisance correspondante des inventaires et des index. Les archives de Simancas sont, à ce point de vue, incontestablement les plus mal fournies de l'Europe entière. Jadis, lorsque Simancas était encore le dépôt central où toutes les administrations du pays déposaient leurs archives, les *escribanios* se contentaient, au reçu d'une liasse de pièces, de placer celle-ci, telle qu'elle leur était parvenue, dans le fonds correspondant, après l'avoir pourvue d'un numéro d'ordre et d'une date indiquant l'année à laquelle appartenaient les documents. A part une tentative faite en 1630¹, ce n'est que vers le commencement du xixe siècle qu'on dressa — et cela seulement pour les fonds les plus importants — des rudiments d'index, donnant pour chaque *legajo*, indiqué seulement par son numéro d'ordre, l'année de provenance des pièces qu'il contenait, sans spécification aucune du caractère de celles-ci ².

La création du *Cuerpo facultativo de Archiveros, Bibliotecarios* y *Arqueólogos*, qui dota enfin l'Espagne d'un personnel technique à la hauteur de sa tâche et la publication, en 1911, du *Reglamento para el Régimen y Gobierno de los Archivos del Estado*, dont un chapitre entier ³ est consacré à l'élaboration des catalogues des archives, donna il est vrai une impulsion nouvelle à ce service si indispensable. Mais le gouvernement ne sut — ou ne put — maintenir le programme énoncé. A Simancas, par exemple, des inventaires, non encore correspondants aux exigences modernes, mais enfin infiniment supérieurs toujours aux listes numériques des anciens *escribanios* furent dressés pour les fonds *Roma*, *Portugal*,

¹ Nous reviendrons plus loin à la question des inventaires.

² Cfr chapitre suivant.

On peut se faire une idée de ce que sont les inventaires de Simancas en parcourant les notes à l'inventaire sommaire du fonds *Estado* publié plus loin. Ces notes, en effet, ne sont que des copies *in extenso* des données fournies par les seuls index existants de la collection la plus importante que renferment les archives de Simancas.

³ Capitulo IV: Catálogos, Colocación y numeración de los fondos.

Inglaterra et Alemania des archives de la Secretaría de Estado ¹, ainsi que pour la section Diversos de celles de la Cámara de Castilla. Ce dernier seul a été imprimé, voilà déjà sept ans ². Quant aux autres, lors de mon séjour à Simancas des négociations étaient engagées entre la direction des archives et une société scientifique allemande, en vue de la publication, aux frais de cette dernière, et bien entendu surtout au nom de cette dernière, de l'inventaire de la section Alemania³ des archives de la Secretaría de Estado, élaboré cependant exclusivement par le personnel de Simancas.

Soit faute de ressources, soit faute d'intérêt, l'étranger, l'intrus, semble donc appelé à jouer en Espagne le rôle prédominant, et néfaste au point de vue national, qu'il joue hélas déjà par exemple en Italie.

C'est au gouvernement espagnol qu'incombe la responsabilité de cet état de choses déplorable, au gouvernement, qui néglige pour ainsi dire systématiquement Simancas. En effet, non seulement le nombre des employés y est absolument insuffisant, mais, de plus, les employés des archives les plus importantes que possède le royaume sont, au point de vue de l'ancienneté, les plus jeunes de tous. Ouvrez l'escalafon du Cuerpo facultativo de Archiveros, Bibliotecarios y Arqueólogos 4 et vous constaterez que, par exemple, le chef de ces archives de Simancas, les plus vastes, les plus importants de l'Espagne, une des plus importantes de l'Europe, est le moins haut en grade de tous ses collègues. Dans de petites archives de second, de troisième rang, mais situées dans

¹ Cfr chapitre suivant.

² Cet index, élaboré par le directeur actuel des archives de Simancas, Don Julián Paz, et publié en 1904 sous forme de tirage à part de la *Revista de archivos, bibliotecas y museos*, constitue un fort volume de 280 pages et est parfaitement comparable à ce qui a été publié de mieux en ce genre. Il porte la désignation de « Vol. I » d'une série dont la suite, hélas, tarde encore à paraître.

³ Ou plus exactement de l'inventaire des consultas de la section Alemania.

⁴ L'escalafon que j'ai eu à ma disposition lors de ma visite à Simancas était, je le répète, vieux de plusieurs années, mais d'un côté, c'était le dernier publié, de l'autre les promotions survenues depuis sa publication ne peuvent guère avoir modifié sensiblement l'ordre d'ancienneté des fonctionnaires.

des endroits moins inhospitaliers que Simancas, vous trouverez des directeurs plus hauts en grade que lui. Aux archives de Madrid, si insignifiantes cependant en comparaison de celles de Simancas, et où néanmoins les employés pullulent, vous en trouverez des subalternes qui seront d'un grade supérieur à celui du Jefe de Simancas. Et celà est fort compréhensible. Tant que Simancas sera un lieu d'exil, retranché du monde par le manque de communications, tant que le personnel y sera abruti de travail vu son insuffisance, il est évident que personne ne voudra se sacrifier pour y aller, et que les archivistes, surtout ceux mariés et pères de famille, préféreront un poste secondaire dans un endroit civilisé à celui de directeur à Simancas.

Un autre défaut considérable des archives de Simancas est leur manque presque absolu de bibliothèque de consultation. Les manuels généraux les plus ordinaires, que le savant est habitué à avoir à sa disposition dans toutes les archives du monde, font ici complètement défaut. De même les publications espagnoles les plus importantes, voire même celles basées sur les documents de Simancas. Ainsi, des cent et quelques volumes de la collection des Documentos inéditos para la Historia de España, une vingtaine au plus, et des plus anciens, figurent parmi la misérable bibliothèque des archives, et de la Nueva Coleción de documentos inéditos para la Historia de España, dont plusieurs volumes comprennent principalement des documents extraits de Simancas, aucun ne figure aux archives. Les revues historiques espagnoles les plus importantes, celle même de Archivos, Bibliotecas y Museos ne s'y trouvent pas au complet. Enfin les publications concernant même directement les archives de Simancas brillent tout particulièrement par leur absence complète. Quiconque se propose de travailler à Simancas fera donc bien de prendre avec soi tout manuel de consultation, quel qu'il fût, dont il pourrait avoir besoin au cours de ses recherches.

J'ajoute qu'il fera bien aussi de s'approvisionner de papier, d'encre et de plumes. Rien de tout cela ne se trouve à Simancas même, et nous savons déjà que de Simancas à Valladolid aucun moyen de locomotion n'existe.

LES ARCHIVES. II

Le mécanisme gouvernemental de Philippe II. — Origines et formation des différents fonds. — Terminologie. — Le principe de provenance. — Confusion et désordre du classement. — Les legajos. — Les index. — Les portefeuilles.

Avant de passer à l'étude des différents fonds qui composent les archives de Simancas il est nécessaire d'indiquer ici à grands traits le mode d'élaboration, d'expédition et de classification des documents de la Chancellerie espagnole. Vu la force de la tradition, qui maintient pendant des siècles en vigueur les usages une fois établis, vu l'uniformité d'organisation et de fonctionnement qui caractérisa les différents organes du gouvernement espagnol, vu enfin le cadre des études de la Mission romaine de l'Académie des Sciences de Finlande, il me sera possible de m'en tenir ici à l'époque de Philippe II et aux documents de l'organe le plus important de son époque pour nous autres étrangers, à savoir à ceux de la Secretaría de Estado, représentant ce que nous appellerions aujourd'hui le Ministère des Affaires Etrangères.

Pour le seconder dans le gouvernement de son immense empire, l'extraordinaire bureaucrate que fut Philippe II avait institué trois grands conseils généraux, entre lesquels les différentes branches de l'administration se répartissait de la manière suivante. Le Consejo Real s'occupait de tout ce qui concernait la justice et l'administration intérieure du royaume. Le Consejo de Hacienda discutait et préparait les affaires économiques. Du Consejo de Estado,

enfin, ressortissait toute question ayant trait soit aux affaires étrangères, soit à la défense de l'empire.

Créé par Ferdinand et Isabelle, mais définitivement organisé par Philippe II, le Consejo de Estado ne tarda pas à être insuffisant pour satisfaire à l'énorme besogne qui lui incombait. De même que vers la même époque toute une série de Congrégations étaient instituées à Rome pour décharger le consistoire des cardinaux de certaines affaires spéciales, et plus tard de certains groupes déterminés d'affaires, de même en Espagne Philippe II se vit obligé de confier certaines catégories, toujours plus nombreuses, d'affaires à des conseils spéciaux. C'est ainsi que furent créés successivement la Cámara de Castilla, et les Consejos de Aragón, de Italia, de Indias, de Guerra, de la Inquisición, de las Ordenes militares, de Cruzada, etc., dont les noms indiquent suffisamment les attributions générales 1, le Consejo Selecto, espèce de conseil intime et privé, voire même une Junta (conseil) de noche, pour seconder le roi durant ses insomnies, enfin tant d'autres dont l'existence fut souvent fort éphémère.

Or, bien qu'il ait assigné à chacun de ces nombreux consejos une sphère d'action parfaitement délimitée, Philippe II ne se gênait nullement de sortir de ces limites. Telle affaire, qui aurait dû être au ressort du Consejo de Italia, par exemple, se trouvera confiée au Consejo de Guerra, telle autre, qui aurait logiquement due être traitée par le Consejo de Hacienda, le sera en revanche par celui de Estado, etc. Et comme les archives de Simancas ne sont en réalité que la collection générale des archives des différents organes du gouvernement, conservées telles que, sans qu'aucune réorganisation ou reclassification ait jamais eu lieu, il en résulte que les documents concernant une affaire purement italienne, par exemple, mais traitée, par suite d'un caprice du roi, par le Consejo de Hacienda, se retrouveront, non là où on s'attendrait à les retrouver, c'est-à-dire dans les archives du Consejo de Italia, mais dans celles de celui de Hacienda.

¹ A ceux-ci vinrent encore s'ajouter, vers la fin du règne, les Conseils provinciaux des Flandres, de Naples, de Sicile, du Portugal, etc.

Il y a mieux encore. Très souvent le roi ne consultait pas tel ou tel conseil en entier. Il confiait l'affaire à quelques conseillers, choisis parfois dans différents conseils, voire même en dehors de tout conseil constitué! Le sort des documents élaborés par de telles réunions était absolument arbitraire. Tantôt on les classait aux archives du conseil qui logiquement aurait dû traiter la question, tantôt dans celles du conseil auquel appartenait le secrétaire accidentel de l'assemblée réunie ad hoc, tantôt enfin ils échouaient, plus ou moins au hasard, dans les archives de quelque conseil, dont les attributions avaient d'une manière ou d'une autre trait à l'affaire.

Ajoutons que telle affaire sera traitée aujourd'hui par le Consejo de Estado, demain par celui de Italia, une autre fois par celui de Guerra, de Hacienda, ou tout autre ², et l'on aura une faible idée des surprises auxquelles est à chaque moment exposé l'historien à Simancas.

Quant au mode de fonctionnement de ces *Consejo*, voici comment les choses se passaient, par exemple au *Consejo de Estado*. Les dépêches des ambassadeurs, appelées dans la terminologie de la chancellerie espagnole *cartas*, et adressées, soit au roi, soit plus généralement au *Secretario de Estado*, correspondant à l'ambassade en question ³, étaient présentées par ce dernier à Phi-

¹ Durant tout le règne de Philippe II, les différents *Consejos* n'eurent qu'un caractère purement consultatif. Le roi s'adressait à eux quand bon lui semblait, mais même les affaires les plus importantes étaient souvent résolues sans intervention aucune des conseils.

[«] Philippe II voulait, dit Gachard (op. cit., vol. I, p. LIV), que tous indistinctement ne s'entremissent que des choses sur lesquelles il jugerait à propos de les consulter. Tantôt il les faisait délibérer ensemble, en chargeant un des secrétaires d'Etat de résumer leurs opinions dans un rapport qu'il lui adresserait; tantôt il demandait à chacun d'eux son avis en particulier, en lui laissant ignorer que d'autres eussent été entendus sur le même objet; tantôt il cachait à ceux-ci certaines particularités qu'il confiait à d'autres... »

² Les affaires concernant l'héritage Sforza, pour ne citer qu'un seul exemple, sont traitées tantôt par le Conseil d'Etat, tantôt par celui de Hacienda, tantôt par celui d'Italie ou celui, provincial, de Naples, tantôt par des conseils spéciaux nommés *ad hoc*, tantôt, enfin, elles sont traitées par le roi personnellement, sans participation aucune des conseils.

³ Cfr. p. 27.

lippe II, qui les lisait avec la plus grande attention, soulignant les passages les plus importants et couvrant les marges d'annotations et de remarques. Cela fait, le roi, dans les cas où il jugeait nécessaire d'entendre l'avis de ses conseillers, indiquait à quel conseil l'affaire serait soumise. A la prochaine séance du dit conseil la dépêche, ou, dans les cas où elle était très longue, ses Puntos, c'est-à-dire son résumé, étaient soumis à la discussion, accompagnés du préavis du Secretario de Estado. Le roi n'assistait jamais en personne aux délibérations 1 et celles-ci aboutissaient toujours à une conclusion écrite, consulta, comprenant, soit le vote motivé de chaque membre du Consejo, soit, dans le cas où les avis n'étaient pas partagés, le vote genéral, signé de tous les membres 2. La consulta était maintenant présentée au roi, accompagnée de toutes les pièces du dossier. Dans la marge, toujours très large, de la consulta. ou au dos de celle-ci, ou enfin sur une feuille à part, le monarque inscrivait de sa propre main sa resolución. Celle-ci était-elle conforme à l'avis du conseil, la consulta était expédiée en forme définitive comme protocole de la séance, et les réponses rédigées souvent mot-à-mot d'après le texte de celle-ci. Philippe II ne partageaitil pas l'avis de son conseil, l'affaire était reprise selon ses indications et suivait une filière identique jusqu'à ce que l'on se soit mis d'accord.

Au point de vue de la terminologie archivale on distinguait deux espèces de consultas : les consultas de officio, quand l'affaire

¹ Cfr. GACHARD, op. cit., val. I, p. LIV.

² Les consultas constituent peut-être les documents les plus importants du fonds Estado, grâce à l'exposition complète qu'elles donnent de l'affaire traitée. Elles sont toutes rédigées d'après un modèle identique, stéréotypique. La première partie est constituée par une exposition claire, nette, mais très résumée de l'affaire. La seconde comprend les votes motivés de chaque membre du conseil, à commencer par le parecer du rapporteur, ainsi que l'avis final du conseil, ou les avis divergents de la majorité et des minorités. La troisième partie, enfin, est formée par la resolución généralement autographe du roi.

En général, on trouve à Simancas tant les brouillons (Minutas) que les originaux des Consultas. Il va sans dire que la confrontation des unes et des autres est de la plus haute importance pour l'étude de la marche même de l'affaire et des discussions auxquelles elle a donné lieu.

était de caractère politique ou diplomatique; les consultas de partes, lorsqu'on y traitait quelque affaire purement individuelle. Souvent une seule et même consulta traitait les deux genres de questions, et portait dans ce cas le nom de consulta de officio y de partes.

Les décisions des conseils de moindre importance ou de nature

éphémère s'appellent non consultas, mais juntas.

Les rapports ou études, souvent très circonstanciés, que Philippe II se faisait remettre par ses conseillers les plus au courant de la question et qui servaient très souvent de base pour la rédaction de la *consulta*, portaient le nom de *pareçer*.

Enfin les dépêches de réponse de la chancellerie royale aux ambassadeurs prenaient le nom de despachos 1.

Les *instruciones* des ambassadeurs étaient rédigées, elles aussi, par le *Consejo de Estado*, d'après les indications du roi, et passaient par une filière semblable à celle des *despachos*.

Notons enfin une particularité de la pratique diplomatique espagnole qui joue un très grand rôle dans la répartition des documents sur les différents fonds des archives. Chaque affaire était traitée à part, par lettre spéciale et ne traitant d'aucune autre question. Un ambassadeur avait-il par exemple à communiquer à Madrid plusieurs affaires — et c'était bien entendu là le cas général — il écrivait autant de lettres qu'il y avait de questions à traiter ², et toutes ces cartas réunies formaient, avec les avisos et autres annexes, le pliego confié au courrier. J'ai été à même de constater le fait d'am-

¹ Les despachos ne sont souvent qu'une paraphrase de la Consulta correspondante. Il arrive cependant très souvent que l'opinion émise par le conseil et approuvée par le roi se trouve soit soulignée, soit adoucie dans la rédaction finale des despachos. Enfin, dans les cas où l'affaire n'a pas été soumise à la délibération des conseils, les despachos émanent directement de la main du secrétaire d'Etat, ou de celui privé du roi.

² On rencontre, il est vrai, de nombreuses exceptions à cette règle. Cependant, même alors le principe de la distinction est toujours observé. Une lettre contiendra toute une série d'informations politiques, une autre plusieurs affaires économiques, une troisième des questions individuelles, etc. Les nonces apostoliques, par exemple, suivaient, on le sait, dans la règle la méthode inverse. Dans une seule et même lettre ils mettaient *tout* ce qu'ils avaient à communiquer au cardinal-secrétaire d'Etat, affaires ecclésiastiques, négociations diplomatiques, questions économiques, voire même affaires purement personnelles.

bassadeurs expédiant à Madrid quinze, vingt, vingt-cinq lettres et plus, le même jour.

Au point de vue de l'expédition des affaires ce système était évidemment très avantageux et pratique. Au reçu du pliego à Madrid chaque lettre était soumise au consejo aux attributions duquel appartenait l'affaire traitée dans chaque cas, et la correspondance en la matière restait, bien entendu, dans les archives dudit conseil. Au point de vue des recherches historiques la méthode en revanche est désastreuse. Le fractionnement de la correspondance est inouï, car bien entendu les despachos de réponse étaient aussi nombreuses que les cartas de l'ambassadeur, et, vu la répartition des documents dans les fonds les plus divers, il est presque impossible de se faire une idée claire et nette de l'œuvre générale de tel ou tel ambassadeur, de la complexité des efforts de la diplomatie espagnol dans telle ou telle contrée \(^1\).

Cela est d'autant plus difficile que les brouillons des *cartas*, c'est-à-dire les seules collections où se trouvent réunies *toutes* les lettres écrites le même jour par tel ou tel ambassadeur sont excessivement rares. A l'encontre de ce qui se pratiquait par exemple à Rome, les ambassadeurs espagnols n'étaient pas obligés à déposer aux archives du royaume leur correspondance diplomatique une fois leur mission terminée. En général ils la gardaient dans leurs archives privées ².

Tandis qu'au Vatican, par exemple, il est très souvent possible de compléter les brouillons des lettres sortantes par les originaux déposés aux archives par les nonces une fois leur nonciature finie, le cas ne se présente que tout à fait exceptionnellement à Simancas. Ici, dans la règle, l'historien n'aura à sa disposition que les brouil-

¹ Dans la règle, chaque *pliego* confié par les ambassadeurs aux courriers paraît avoir été accompagné d'une liste des dépêches contenue dans le *pliego*. Malheureusement, ces listes n'ont été conservées que dans des cas tout à fait exceptionnels.

² C'est à cette particularité qu'il faut attribuer en premier lieu l'énorme richesse des archives particulières de l'Espagne. Il arrivait même que les ministres gardaient chez eux non seulement les brouillons, mais aussi les originaux de leur correspondance officielle. Cfr. Gachard, Corr. de Philippe II, vol. I, p. XXII et suiv.

lons des pièces sortantes et les originaux de celles entrantes, tous répartis sur les fonds les plus divers et souvent les plus inattendus.

A ces causes de désarroi, particulières pour ainsi dire aux archives de Simancas, viennent s'ajouter celles, communes à toutes les vieilles archives du monde entier, provenant soit du manque d'un système de classification scientifique fixe et durable au cours des siècles passés, soit de l'influence des événements politiques et des modifications inévitables occasionnées par ceux-ci dans l'organisation du gouvernement 1.

Au commencement du règne de Philippe II la Secretaría de Estado ne forme qu'un département, aux ordres du célèbre secrétaire Gonzalo Perez. Les documents de cette époque sont conservées en un nombre très restreint de fonds ². Gonzalo Perez mort, en avril 1566, la Secretaría de Estado est divisée en deux départements: l'un, chargé de la correspondance concernant les affaires italiennes, est confié au fils naturel, mais légitimé, du défunt, le célèbre Antonio Perez; l'autre, le département de Estado del Norte, chargé de la correspondance pour les affaires françaises, portugaises, néerlandaises, anglaises et allemandes est confiée à Gabriel de Zayas ³. Il résulte de ce partage une nouvelle classification des fonds des archives de la secrétairie.

Perez crée pour les documents de son ressort toute une série de fonds: *Roma*, *Nápoles*, *Venecia*, etc. Zayas en fait autant pour les siens. Et ainsi, à mesure que se perfectionne l'édifice bureaucratique de Philippe II, à mesure que de nouveaux *consejos* sont institués, les fonds des archives, les *negociaciones*, comme les nomme la terminologie espagnole, augmentent en nombre et varient en contenu, empiétant souvent les uns sur les autres.

¹ On trouvera d'innombrables exemples de ces faits en parcourant l'inventaire sommaire que je donne plus loin du fonds *Estado*.

² Ces fonds constituaient ce qu'on appelait alors le Despacho universal.

³ En 1579, Juan de Idiaquez succède à Antonio Perez, tombé en disgrâce, et Gabriel de Zayas est nommé membre du *Consejo de Italia*. Une partie de la correspondance française, allemande et anglaise est alors tranférée à la section italienne de la Chancellerie, afin de soulager Zayas, qui, bien que membre du Conseil d'Italie, n'en conserve pas moins la direction de la *Secretaría de Estado del Norte*. On conçoit la confusion qu'entraîna cet arrangement.

Durant tout le règne de Philippe II, et encore longtemps après, l'Espagne ne possède au-delà de la ligne formée par le Rhin, les Alpes et l'Adriatique, qu'un seul ambassadeur permanent, celui de Prague, ou, pour employer la terminologie espagnole, celui d'Alemania. Comme le principe de provenance constitue le fond du classement archival et que toutes les relations avec les pays du Nord ou de l'Orient passeront nécessairement par les mains de cet ambassadeur, c'est dans la Negociacion de Alemania que nous retrouverons dans la règle tout ce qui concerne l'Europe scandinave et slave 1.

Je dis dans la règle, car les exceptions seront nombreuses. Le principe de classement des documents par provenance primant toujours celui de classement par matière, la confusion s'introduira. Lorsque le roi Jean III de Suède, par exemple, tentera, en 1576, d'entrer en relations avec Philippe II et enverra à cet effet Pontus de la Gardie à Prague, Rome, Naples et Madrid, les documents ayant trait à cette affaire se trouveront dans le fond Alemania, tant que Pontus n'aura pas quitté l'Allemagne. Ses lettres de Rome en revanche seront conservées dans la Negociacion de Roma, celles de Naples dans le fond Nápoles. Enfin, lorsqu'en réponse à cette ambassade Philippe II enverra lui-même un agent en Suède, et que cet agent, pour des raisons purement politiques, sera mis sous la dépendance de Don Juan, alors gouverneur général des Flandres, c'est dans la Negociacion de Flandes qu'il faudra chercher les pièces ayant trait aux affaires de Suède. Et il en sera de même pour toute autre affaire, partout et toujours 2. L'ambassadeur servant d'intermédiaire, même accidentel, le lieu d'expédition, primeront toujours, par rapport au classement des pièces dans les archives de Simancas, l'objet même de la négociation 3.

¹ Ce n'est que durant la seconde moitié du XVII^e et la première du XVIII^e siècle que les documents concernant les relations avec les pays du Nord commencent enfin à former des *negociaciones* spéciales. Cfr. Annexes nos III, IV, V et VI.

² Cfr. p. 23, note 2, distribution des documents Sforza.

³ On trouvera même deux duplicata de la même pièce dans deux fonds différents. Ainsi en 1576 un certain Carlo Brancaccio, revenant de Suède, adresse de Regensburg une relation de son voyage à Philippe II. La pièce,

Notons à ce propos une particularité du classement adopté par la chancellerie de Philippe II. A l'encontre de ce qui se pratiquait généralement ailleurs on ne séparait pas dans la classification archivale la lettre d'un ambassadeur des annexes qui l'accompagnaient, quelle que fut l'importance de celles-ci. Le tsar enverra-t-il par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Espagne à Prague une lettre autographe à Philippe II, celle-ci se trouvera, non dans une collection de *lettres royales* par exemple, mais comme simple annexe à la lettre accompagnative de l'ambasssadeur d'*Alemania* ¹. La lettre eût-elle été envoyée, pour une raison ou une autre, par ce dernier à son collègue de Naples pour être transmise à Madrid, elle serait classée dans le fond *Nápoles*. J'ai trouvé ainsi des brefs originaux du pape dans le fond *Portugal*, et cela parce qu'ils avaient été apportés à Madrid par un nonce du Portugal passant par la capitale de Philippe II pour rejoindre son poste.

Cependant dans certains cas les documents concernant telle ou telle affaire, considérée comme particulièrement importante, étaient classés complètement à part. On en formait un dossier séparé, lequel, l'affaire une fois réglée, ou ayant simplement perdu son importance, était transmis aux archives et classé un peu au hasard. Tantôt le dossier était assigné à un fonds special de negocios extraordinarios 2, tantôt au contraire on le plaçait dans la negociacion du pays où avait surgi l'affaire traitée, tantôt, enfin, le classement était influencé par quelque circonstance spéciale et devenait absolument arbitraire. Dans l'un ou l'autre de ces cas le dossier n'était jamais décomposé. Il était classé tel que, et généralement d'après les documents les plus récents qui le composaient.

Cette dernière pratique, pardonnable à la rigueur quand il s'agit d'un dossier entier, tournait à l'abus et à la négligence quand

envoyée par l'intermédiaire de l'ambassadeur à Prague, se retrouve dans le fonds. Alemania. Parvenu à Naples, Brancaccio adresse au roi un duplicata de sa relation. Ce duplicata est envoyé en Espagne par l'intermédiaire du vice-roi de Naples, et se retrouve par conséquent dans le fonds Nápoles.

¹ Estado, fonds Alemania, Legajo 700, nº 34, lettre originale du tsar au roi d'Espagne, de l'année 593.

² Cfr. plus loin la série des negocios extraodinarios de la parte del Norte.

on l'appliquait à la correspondance courante. Et le cas malheureusement se rencontre à chaque pas et contribue énormément à augmenter la confusion. Etait-il nécessaire à un moment donné de traiter quelque affaire de longue haleine, l'interminable procès Sforza à Naples par exemple, le secrétaire d'Etat faisait extraire des différents fonds où ils se trouvaient les documents, vieux de plusieurs dizaines d'annnées souvent, dont on s'était servi précédemment pour la discussion de l'affaire. Au lieu de les remettre à leur place une fois l'affaire expédiée il arrivait souvent que, par pure paresse, on les classait avec la dernière correspondance échangée en la matière ¹. On trouve ainsi à chaque pas dans les legajos de Simancas des pièces qui, ni par leur provenance, ni par leur contenu, ni surtout par leur date, n'ont rien de commun avec le contenu général du legajo dans lequel elles se trouvent.

Quelques mots enfin concernant le procédé d'assemblage des documents en *legajo* (liasses, paquets, piles) usité généralement par la chancellerie espagnole et par conséquent aussi aux archives de Simancas.

Le système était des plus primitifs. Toute dépêche d'ambassadeur ou autre document reçu et dûment expédié par la chancellerie de Philippe II était plié en deux dans le sens de la largeur. Immédiatement au-dessous du pli, le secrétaire de service annotait la provenance du document, sa date, ainsi que parfois une indication très résumée du contenu et la date de la réponse. Ces indications se faisaient au dos de la dépêche même, si celui-ci était blanc et si la dépêche n'avait aucune annexe. Dans le cas contraire, l'inscrip-

Le fait se reproduit dans les autres archives espagnoles. Un exemple : Pendant plusieurs années consécutives, je perdis des semaines de travail à rechercher aux archives de Naples les dossiers d'un procès de l'année 1583, concernant les affaires Sforza, dans la collection des procès de la dite année. Au printemps passé, je retrouvais ce dossier, déjà considéré comme définitivement perdu, en parcourant les pièces d'un autre procès Sforza, de l'année 1772. Au cours de ce dernier procès, on avait eu besoin de consulter le dossier de celui de 1583, et, cela fait, on avait tranquillement ajouté ce dernier dossier à celui du procès en cours, sans qu'aucune annotation, aucune fiche de renvoi n'ait été placée à l'endroit laissé vide, pour indiquer le changement de place du codex en question. Car, notons-le bien, il s'agissait ici, non d'un document isolé, mais d'un codex entier, d'un codex de 300 folios.

tion se faisait sur une feuille de papier blanc servant d'enveloppe à la dépêche et à toutes ses annexes. Cela fait, les dépêches étaient simplement empilées les unes sur les autres, au fur et à mesure, et se trouvaient ainsi automatiquement classées par ordre chronologique.

Au commencement de chaque nouvelle année la pile formée dans chaque fonds par les documents de l'année précédente était solidement ficelée entre deux feuilles de carton pourvues simplement du millésime correspondant et de l'indication du fonds. C'est là ce qu'on appelle un *legajo*.

Etant donné l'uniformité presque absolue du format du papier usité alors par toutes les grandes chancelleries de l'Europe (environ 32 cm. de haut sur 22 de large), les *legajos*, formés de feuilles de ce format pliées en deux, avait uniformément environ 16 cm. de long sur 22 de large; la hauteur dépendant naturellement du nombre des documents qu'ils contenaient.

A l'encontre de ce qui était la règle générale partout ailleurs, les administrations espagnoles ne rassemblaient jamais en *codex* brochés ou reliés les documents de leurs archives, et à Simancas, où les *legajos* étaient transportés au bout de quelques années, *rien n'a jamais été fait* pour réunir en volumes brochés les trésors des archives.

Au point de vue du service courant des administrations auxquelles appartenaient les documents cette méthode présentait sans doute quelque avantage, permettant un maniement plus rapide, un groupement plus facile des pièces en dossiers *provisoires*. En revanche il est évident que si les documents eussent été reliés, plusieurs des causes de désordre que nous venons d'examiner eussent été éliminées. Au point de vue de la conservation des pièces dans les archives la méthode espagnole est absolument désastreuse. Il suffit d'avoir travaillé à Simancas quelque temps pour constater que

¹ C'est évidemment à cela qu'il faut attribuer le manque absolu de tout numérotage des dépêches contenues dans chaque *legajo*. On jugeait que l'ordre chronologique suffisait, sans penser au fait que l'absence de numérotage rendait impossible la constatation de la disparition des pièces et facilitait par conséquent la perte de celles-ci.

plus les *legajos* qu'on dépouille sont étudiés, plus ils sont aussi en désordre. Sans doute, même dans les *legajos* qu'aucun historien n'a jamais ouvert, l'ordre chronologique est constamment dérangé, soit accidentellement, par négligence, soit par la réunion en groupes provisoires des documents traitant de la même affaire. Mais ce désordre n'est rien en comparaison de celui qui règne dans les *legajos* souvent consultés par les historiens. Ici plus trace d'ordre. Même là, où, en vue de l'ouverture des archives au public, les documents furent numérotés par *legajo*, cet ordre numérique n'a pas été observé et l'assemblage en groupes de certains documents indique clairement que le désordre a été introduit par quelque historien, qui, après avoir réuni ensemble les pièces qui l'intéressaient, ne s'est même pas donné la peine de les remettre dans l'ordre original, indiqué cependant par la numération ¹.

J'ajoute que lors du numérotage, on ne s'est pas même donné la peine de contrôler l'ordre chronologique des pièces. Dans certains legajos, aucun ordre n'existe; dans d'autres, les mois, par exemple, se succèdent au petit bonheur. Le legajo Estado 696, pour ne citer qu'un exemple entre mille, contient des documents de l'année 1589, mais numérotés dans l'ordre suivant : mars, décembre, novembre, juillet, août, mai, etc. L'escribanio chargé de l'opération aurait pu, semble-t-il, avant de numéroter le legajo, remettre les mois dans leur ordre naturel.

A l'heure qu'il est, la majeure partie des legajos du fonds Estado sont pourvus de numération. Malheureusement, celle-ci a été exécutée d'une manière absolument au dessous de toute critique. Il est évident qu'au moment d'ouvrir les archives au public, on a voulu en toute hâte numéroter les documents, mais il est tout aussi évident que l'opération a été confiée à des subalternes ignorants des principes les plus élémentaires d'un classement archival. Au lieu de paginer ou de folier, on s'est contenté de numéroter les différentes pièces. Or, nous venons de voir que celles-ci se composaient dans bien des cas d'une dépêche d'ambassadeur et d'annexes. En général, on s'est borné à apposer un seul numéro sur la première feuille de la dépêche, laissant les feuilles suivantes et les annexes sans numéro. Celles-ci étant libres, on conçoit le désordre qui a pu s'introduire au cours des recherches et l'impossibilité de constater des soustractions. Nulle part, en effet, je n'ai trouvé sur les legajos d'indication du nombre de feuilles ou de folios qu'ils devaient contenir, à peine celui du nombre des pièces, et il m'est arrivé de rencontrer des pièces composées d'une couverture portant le numéro d'ordre, mais ne contenant aucun document. En revanche, les legajos abondent d'annexes éparses, dont il est impossible désormais de fixer la date même approximative, rien n'indiquant de quelle dépêche elles ont autrefois fait partie.

Le manque d'assemblage fixe des documents facilite enfin considérablement la disparition de ceux-ci. Pas plus que les autres grandes archives de l'Europe, celles de Simancas n'ont pu échapper complètement aux indélicatesses des vandales parmi les historiens. Ici comme ailleurs, des soustractions ont été constatées, et ces soustractions n'ont pas toujours été dues à des causes semblables à celles qui décidèrent, en 1594, l'archiduchesse Marie de Steiermark à faire enlever des archives et brûler toutes les pièces concernant les négociations secrètes entre Sigismond de Pologne et l'archiduc Ernest ¹.

Le seul avantage que présente le manque total d'assemblage fixe des documents de Simancas est la possibilité qui en résulte d'une classification nouvelle et générale de ces documents selon les méthodes les plus modernes. Si un jour le gouvernement espagnol décuple le personnel des archives un travail pareil sera possible et fera de Simancas les archives les mieux classées du monde entier.

Pour le moment il ne peut être question de rien de pareil, bien entendu. Le jour où les archivistes de Simancas auront réussi à mener à bout la gigantesque entreprise de cataloguer, même sommairement, les différents fonds de leurs archives, ils auront rendu par cela seul un service énorme à la science historique.

Jusqu'à la création du Cuerpo facultativo de Archiveros, Bibliotecarios y Arqueólogos les «archivistes» de Simancas ne méritaient guère — à quelques heureuses exceptions près — ce nom. C'étaient en général des escribanios, des gardiens fidèles et jaloux, mais des hommes hors d'état de procéder à un classement méthodique de leurs archives, classement que du reste personne ne leur demandait. Ils ajoutaient automatiquement aux fonds correspondants les legajos qu'on leur expédiait de toute part, après les avoir pourvus d'un numéro d'ordre progressif et sans se soucier le moins du monde de l'eur contenu. Tout leur travail consistait à

¹ Nous venons de voir dans la note précédente combien le numérotage incroyablement défectueux des documents augmente encore les possibilités de soustraction qu'offre le fait même de la réunion des pièces en paquets non reliés. Ces possibilités sont encore augmentées par le manque absolu d'index des *legajos*.

tenir à jour les listes dont j'ai parlé plus haut, indiquant dans chaque fonds à quelle année correspondait chaque numéro des *legajos*.

Parmi les «heureuses exceptions » auxquelles je viens de faire allusion, il convient de citer en premier lieu *Don Antonio de Hoyos*, chevalier de l'ordre de Santiago, secrétaire du roi Philippe IV et superintendant des archives de Simancas, auquel nous devons la première tentative d'un catalogue général des trésors renfermés dans le vieux donjon des amiraux de Castille.

C'est à cette tentative que nous devons le premier — et jusqu'à présent le meilleur ¹ — des inventaires existants du fonds qui nous intéresse le plus, à savoir de celui de la Secretaría de Estado. Cet inventaire, dressé por mandado del Rey, nuestro señor, et terminé en 1630 ², donne, pour chacun des legajos alors existants dans le fonds, une espèce de table des matières relativement complète, une énumération des affaires traitées, suffisante pour une orientation générale de l'historien ³. La copie que possédaient les

¹ Surtout au point de vue technique. En effet, par rapport à l'exactitude des données, l'inventaire de Hoyos prête en maint endroit à critique.

³ En voici quelques extraits, destinés uniquement à donner au lecteur une idée de l'œuvre de Hoyos et de lui permettre une comparaison avec les inventaires postérieurs.

Legajo numero 52 — 1578 — Dos maçitos de cartas y otros papeles. Uno de la instruçion y despachos que llevo el capitan Francisco de Herasso, despachado por Su Magestad al Rey de Suecia, en la negoçiaçion de liga y confederaçion con el dicho Rey; las condiciones con que se fue tratando, y lo que fue escriviendo, asta que volvio. — Otro de las cartas que llevo, y despachos, que llevo, Ramiro Nuñez de Guzman al Emperador, principes electores y otros potentados; las respuestas del Emperador y duque Jullio de Brançuic a lo que les propusso, y cartas de su viaje y progressos de sus comissiones.

Legajo numero 59 — 1587 — Cartas de Don Guillen de San Clemente de la correspandençia de su cargo. Estan aqui los papeles tocantes a la eleçion de Rey de Polonia, que se dividio, elixiendo unos al archiduque Maximiliano y otros al principe de Suezia; y los offreçimientos que por Su Magestad se hiçieron. Y algunos papeles tocantes al Final y pretensiones de Su Magestad en esta caussa de que se a tratado.

² En voici le titre complet: Inventario de los papeles de Estado missivo que ay en los Archivos reales de Simancas, hecho por Don Antonio de Hoyos, cavallero de la Orden de Santiago, secretario del Rey, nuestro señor, visitador y superintendente de los dichos archivos reales. Por mandado del Rey, nuestro señor, D. Phelipe IV. En Simancas, a quinze de Julio 1630.

archives de Simancas de cet inventaire ¹ fut malheureusement emportée à Paris par ordre de Napoléon et elle s'y trouve encore ². Chose curieuse, les archives de Simancas n'en possèdent pas d'autre ³.

L'impulsion donnée par Hoyos à l'inventarisation des archives prit fin avec lui. Depuis sa mort jusqu'en 1812, c'est-à-dire en plus d'un siècle et demi, les archivistes de Simancas n'ont pas été capables de poursuivre son œuvre et aucun inventaire méritant ce nom n'est venu s'ajouter à ceux de Hoyos.

Ce n'est qu'après le pillage napoléonien que l'œuvre fut enfin reprise. En 1819 le chanoine Don Tomás Gonzales terminait son Inventario manual de los papeles de la secretaría y consejo de Estado. Cet inventaire, qui ne comprend du reste que les 4192 premiers legajos du fonds Estado, est loin de valoir celui de Hoyos; bien plus qu'un inventaire dans l'acceptation habituelle de ce mot, ce n'est qu'une des listes d'escribanios dont nous avons parlé plus haut. En regard des numéros de chaque legajo, indiqué par ordre progressif, le digne chanoine s'est borné à inscrire le millésime de l'année correspondante, sans indiquer par un seul mot ni le contenu des documents, ni même leur caractère de consultas, despachos, cartas, etc.⁴ Il a copié servilement les indications mises au fur et à mesure au dos des legajos. sans même se donner la peine d'ouvrir ceux-ci et en désignant sous l'indication collective de correspondencia l'ensemble des pièces qu'ils contiennent.

Legajo numero 65 — 1592 — Cartas de Don Guillen de San Clemente con las relaçiones y papeles causados en ellas. Cassamiento del principe de Suecia, electo Rey de Polonia, con la prinçessa Ana y capitulaciones, que en este casamiento se hicieron — Estan aqui los papeles que dieron a Alonso Castellano y Pompeo Bolino, por el elector de Colonia, sobre restitucion de sus plazas y otras pretensiones.

¹ L'original faisait partie de la bibliothèque du roi. Il est actuellement à la Bibliothèque nationale de Madrid (cote: S. 49).

² Elle se trouve aux Archives Nationales, où sa cote est: Simancas KK 1460.

³ On doit aussi à Hoyos un inventaire assez complet du fonds Italia.

⁴ Les notes complémentaires à l'inventaire sommaire du fonds *Estado* que je donne plus loin sont des copies *in extenso* de l'inventaire de Tomas Gonzales.

Sept ans plus tard, en 1826, le frère de Don Tomás, chanoine lui aussi, *Don Manuel Gonzales*, terminait à son tour le catalogue des *legajos* 4301 à 8331, c'est-à-dire — étant donné que les *legajos* 4193 à 4300 se trouvaient désormais à Paris ¹ — l'inventaire de toute la partie du fonds non encore catalogué par son frère.

Cet ouvrage, intitulé *Inventario manual de los papeles de la primera secretaría de Estado y del despacho* est loin encore de valoir l'inventaire de Hoyos au point de vue du complet des indications. Il n'en est pas moins infiniment supérieur à l'inventaire de Don Tomás Gonzales. En effet, Don Manuel ne se contente pas, ainsi que l'avait fait son frère, d'indiquer uniquement l'année à laquelle appartiennent les documents de chaque *legajo*. Il ajoute — très brièvement il est vrai, mais enfin d'une manière suffisamment claire — le caractère général des pièces, il fait la distinction entre *cartas*, *despachos*, *consultas*, *minutas*, etc ².

Jusqu'à la création du *Cuerpo facultativo de Archiveros*, *Bibliotecarios y Arqueólogos*, les catalogues des frères Gonzales, complétés pour certains groupes importants du fonds par des index assez satisfaisants du reste³, ont été les seules index qu'ait eu à sa disposition l'historien pour l'étude du fonds *Estado*, le plus important des fonds existants à Simancas. Et notons-le bien, les autres fonds sont encore moins bien partagés au point de vue des inventaires.

Et depuis la création du *Cuerpo de Archiveros* les efforts remarquables faits par les membres de ce corps ont été généralement paralysés par la pénurie du gouvernement. J'ai déjà dit plus haut qu'à l'heure qu'il est des inventaires ont été élaborés pour plusieurs des principaux fonds. Un seul d'entre eux a été jusqu'à présent

¹ Cfr p. 6 et Annexe I.

² Les Annexes nos III, IV, V et VI à la présente étude sont des extraits de l'inventaire de Don Manuel Gonzales.

³ Il en existe pour les *Negociaciones* de *Roma, Portugal, Inglaterra, Flandes, etc.* La série, complètement modernisée bien entendu, est continuée pour les autres groupes du fonds *Estado* par le personnel actuel des archives.

Les anciens index sont en général ordonnés par *legajo* et par matières, les nouveaux comprennent en plus des tables personnelles très complètes.

publié et il est question d'invoquer le concours de l'étranger pour la publication des autres 1.

A part l'œuvre ainsi entravée de l'inventoriation des fonds confiés à leurs soins, les archivistes modernes de Simancas se sont beaucoup occupés de la réorganisation des archives. J'ai déjà parlé plus haut de la nouvelle répartition des fonds, destinée à atténuer les inconvénients du manque de moyens de transmission mécanique, du remplacement des cases murales par des étagères modernes, etc. J'ajouterai qu'on s'efforce de remplacer l'ancien *legajo* formé de documents pliés en deux, par de nouveaux, dans lesquels les documents sont conservés sans pliage. C'est là une chose excellente, vu que le pliage usait énormément les pièces. A l'heure qu'il est les anciens *legajos* de la *Secretaría de Estado* sont déjà entièrement remplacés par de nouveaux et l'on va étendre l'opéraration à d'autres fonds.

Une innovation beaucoup moins opportune me semble être celle toute récente d'un groupement des anciens legajos en « portefeuilles» portant une numération nouvelle, et contenant, suivant le nombre des anciens legajos, un, deux, trois ou même plusieurs de ceux-ci. L'effet extérieur est, il est vrai, très beau; tous ces portefeuilles, exactement de la même grandeur, de la même épaisseur et du même aspect, prêtent aux archives un coup d'œil très élégant. Mais le résultat final n'en est pas moins un surcroît de besogne. En effet l'ancienne numération est déjà trop traditionnelle pour que la nouvelle puisse jamais l'évincer. C'est toujours le numéro des legajos anciens, jamais celui des portefeuilles, qui fait loi, et il en résulte que chaque fois qu'on demande un legajo, les employés doivent auparavant chercher dans quel portefeuille il se trouve. Enfin, tôt ou tard il faudra bien relier les documents de Simancas. Or, l'épaisseur des legajos dépliés ne dépassant guère 12 à 15 cm., l'opération pourra se faire sans déranger le moins du monde la numération de ceux-ci, sans modifier en d'autres termes les citations des centaines de savants qui jusqu'à ce jour ont publié des ouvrages basés sur les documents de Simancas. Il faudra bien

¹ Cfr p. 19.

alors renoncer à l'innovation des portefeuilles. En effet, ceux-ci ont une épaisseur constante de près de 40 cm., et leur contenu ne pourra donc pas être relié en un seul volume. N'aurait-il pas mieux valu dans de telles conditions ne pas introduire cette modification, qui a coûté des années d'un travail qui aurait pu être infiniment mieux employé¹.

¹ Pour simplifier la tâche à qui voudra puiser aux richesses de Simancas, je donne dans tous les tableaux qui suivent les cotes par *legajos et par porte-feuilles*.

IV

1. CLASSIFICATION GÉNÉRALE

2. INVENTAIRE SOMMAIRE DU FONDS ESTADO

3. RÉPARTITION PAR « NEGOCIACIONES » DE CE FONDS

Depuis l'époque des frères Gonzales et de Hoyos, une seule tentative a été faite de cataloguer les trésors de Simancas. En 1885, Don Francisco Díaz Sánchez, alors directeur des archives de Simancas, publiait son « Guía de la Villa y Archivo de Simancas », mettant enfin à la disposition des savants le premier — et jusqu'à présent le seul — inventaire général imprimé de l'Archivo General 1.

Cet inventaire est loin de répondre aux exigences, même les plus modestes, de la science historique moderne. En effet, Don Díaz Sanchez n'a fait en réalité que publier un résumé très succinct des listes dressées au cours des siècles passés par les frères Gonzales et leurs prédécesseurs, les *escribanios* de jadis. Mais, tout primitif que soit cet ouvrage, il n'en est pas moins de toute importance pour quiconque veut se faire une idée *générale* du contenu des archives de Simancas. Pour les détails, pour les documents concernant l'histoire de certains pays, la Belgique, les Pays-Bas,

¹ Francisco Díaz Sánchez. Guía de la Villa y Archivo de Simancas, 1 vol. in-8, 300 p., Madrid (Manuel G. Hernandez), 1885.

l'Angleterre, en partie aussi la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche, des inventaires plus ou moins complets et absolument modernes ont été dressés, ou sont en voie d'élaboration, soit par les soins du personnel des archives 1, soit par ceux de savants ressortissants des dits pays 2; par rapport à l'ensemble, l'ouvrage de Díaz Sánchez est, et restera probablement longtemps encore, le seul guide de l'historien à Simancas.

La Guía de Díaz Sánchez tend malheureusement de plus en plus à devenir une rareté bibliographique. D'un autre côté, ses indications sont, pour nous autres gens du Nord, soit inutiles, comme ayant trait à des questions qui ne nous concernent en aucune façon, soit insuffisantes, comme basées sur des listes qui, nous le savons déjà, confondent jusque vers le milieu du xvue siècle, sous une seule et même rubrique « Alemania », tous les pays d'Europe situés à l'orient de la ligne formée par le Rhin et les Alpes.

Dans ce qui suit, je vais donc m'efforcer d'orienter tant soit peu l'historien nordique⁸ dans ce dédale inextricable que constituent les

¹ Cfr p. 19.

² Cfr pour la Belgique les travaux de Gachard, pour les Pays-Bas ceux de Kervyn de Lettenhove et de Bussemaker, pour l'Italie ceux de Carini, pour la France ceux de Tiran, Baudrillart, Boissonnade, Constant et tant d'autres, pour l'Allemagne, ceux de Maurenbrecher, Döllinger, Gunther, Herre, etc., pour l'Autriche ceux de Beer, Turka, Kybal, Paulus et autres, etc., etc.

³ Alors que par exemple l'Institut historique prussien à Rome entretient en permanence à Simancas un stipendiaire, chargé tout particulièrement de dresser un inventaire des *germanica*, que l'Angleterre y envoie chaque année des savants pour la continuation de l'immense collection des *British State Papers*, les pays du Nord n'ont encore rien fait pour profiter des richesses cependant si considérables de Simancas. Aussi n'y a-t-il aucune exagération à dire que l'histoire du Nord, aussi bien que les historiens du Nord, ignorent encore absolument les trésors de Simancas. Le seul ouvrage sérieux basé sur des recherches à Simancas qui ait jusqu'à présent paru dans le Nord, est la remarquable étude de C. Bratli, *Filip II af Spanien*, hans lif og personlighed, Kjöbenhavn, 1910, ouvrage qui, nous le voyons, ne concerne pas même l'histoire du Nord.

Il ne peut être question de donner ici la liste, même des principaux historiens qui ont travaillé à Simancas. Le lecteur qu'une telle liste intéresserait en trouvera une fort complète dans la *Guía* de Díaz Sánchez (pp. 244-295), liste qu'il pourra compléter, pour les années les plus récentes, par celle, non parfaitement exacte du reste, publiée par VLASTIMIL KYBAL, dans son étude *Ueber die Bedeutung des General-Archivs zu Simancas für die Geschichte Oesterreichs*, Wien, 1910.

archives de Simancas. Je n'ai, en aucune façon, la prétention de présenter au lecteur un inventaire, si primitif fût-il, des *nordica* de Simancas: un tel travail nécessiterait des années de recherches. Quelques simples indications, une première orientation générale, voilà tout ce que j'aspire à fournir à ceux de mes collègues nordiques que leurs études mettront en contact avec les énormes richesses de l'antique manoir des amiraux de Castille.

Au point de vue des *nordica*, il y a lieu de distinguer à Simancas trois époques différentes.

La première s'étend jusqu'au premiers troubles précurseurs de la guerre de Trente-Ans. Durant toute cette époque, aucun fonds spécial n'existe pour les documents concernant les relations, du reste rares et accidentelles, entre l'Espagne et le Nord. C'est, suivant la provenance immédiate des pièces, dans les fonds Alemania, Flandes, Roma, Napoles, etc., que l'historien nordique devra fouiller pour retrouver, dispersées çà et là, les traces de ces relations. Pour cette période, je donnerai donc la liste complète par années des legajos des fonds principaux dans lesquels se trouvent des nordicas ¹.

La seconde période comprend l'époque de la guerre de Trente-Ans. Les pays du nord ressortent toujours — archivalement parlant — de l'Alemania. Ils en ressortent d'autant plus, que ce sont ici les états allemands qui jouent le rôle principal. C'est donc dans les collections Alemania, Flandes, etc. qu'il faudra chercher les nordicas. Mais, vu les inventaires parfaitement modernes publiés (ou en voie de publication) par les historiens allemands, belges, anglais et autres, il serait parfaitement superflu pour moi de toucher à cette époque.

A partir du milieu du xvII^e siècle, la diplomatie espagnole tient enfin compte des pays du Nord. Des ambassades espagnoles sont

¹ Cette période étant celle qui correspond au programme de la Mission romaine de l'Académie des Sciences de Finlande à Rome, c'est sur les *legajos* s'y rapportant que j'ai concentré mes recherches. Par rapport à cette période, mes observations se basent sur toute une série de dépouillements (Cfr Annexe VII), par rapport aux autres j'ai dû, jusqu'à présent du moins, me borner à une étude des index et des inventaires.

instituées, au Danemark en premier lieu, puis en Suède et en Pologne, enfin en Russie, et dès lors nous voyons apparaître les fonds *Dinamarca*, *Suecia*, *Polonia* et *Rusia* ¹. Pour cette époque, qui sort entièrement du cadre des études de la Mission romaine de l'Académie des Sciences de Finlande, je donnerai les indications générales les plus complètes que j'aie pu recueillir, principalement dans les listes manuscrites et dans les index des frères Gonzales.

Je crois avoir démontré dans le chapitre précédent qu'une classification rationnelle des différents fonds que renferment les archives de Simancas est impossible dans l'état actuel des dites archives. Afin de donner néanmoins au lecteur une idée générale de ces fonds, je reproduis ci-dessous la classification adoptée par Don Díaz Sánchez, laquelle présente du moins l'avantage de se conformer à la répartition topographique des différents fonds dans les salles du château, ainsi que celui, d'être la classification généralement suivie par les historiens qui ont travaillé à Simancas depuis l'ouverture au public des archives. Il est bon cependant d'ajouter que les chiffres donnés par Díaz Sánchez dans son tableau général des fonds des archives ne correspondent pas à ceux donnés par le même auteur dans l'inventaire qui forme la partie principale de la Guía de la Villa y Archivo de Simancas. Pour obvier à cet inconvénient, j'ajoute aux chiffres du tableau de Díaz Sánchez, entre parenthèses, les chiffres correspondants extraits des inventaires.

Enfin, comme il n'est guère admissible qu'un historien s'occupe des documents des archives de Simancas sans connaître la langue espagnole; je conserverai dans le tableau ci-dessous — de même, du reste, que dans toute cette étude — aux différents fonds leur dénomination espagnole, ce qui, de plus, éliminera les équivoques inhérents à toute traduction de ce genre et permettra à qui fera des recherches à Simancas même, une rapidité beaucoup plus grande dans la réquisition des documents désirés.

¹ Cfr Annexes nos III, IV, V et VI.

TABLEAU

des différents fonds que contiennent les archives de Simancas

avec indication de la subdivision de ces fonds, du nombre des *legajos* qu'ils contiennent, ainsi que des années auxquelles se rapportent les documents.

	Nombre des legajos	Dates des documents
Telegraphic and the property of the party of		
CASA REAL	016 (105) 1	1002 19512
Patronato y patrimonio real		1093 - 1851 2
Patronato real eclesiástico		1513—1700
Papeles de D. Juan II de Austria	. 137	1645—1686
II		
CÁMARA DE CASTILLA		
Consejo y secretarías	. 1901 (2908)	1238—1700
Libros generales	. 376	1490—1678
Libros de relaciones		1516 -1622
Registro general del sello		1435—1689
III		
CONSEJO REAL DE CASTILLA		
Processos del Real Consejo	680	1475—1621
IV		
ESTADO		
Secretaría de Estado	8132 (8331)	1265—1833
V		
GRACIA Y JUSTICIA		
Secretaría de Gracia y Justicia	1676	569—1813

¹ Cfr p. 42. Je ne donne ici les chiffres fournis par les inventaires sommaires que là où ceux-ci diffèrent des données du tableau.

² Nous avons vu, page 7, que le château de Simancas cessa vers 1833 d'être le dépôt général des papiers d'Etat espagnols et qu'à partir de cette époque ses collections ne reçurent aucun accroissement. Il n'y eut qu'une seule exception à cette règle. Les documents concernant le patrimonio real continuèrent jusque sous le règne d'Isabelle II à être confiés au vieux donjon de Simancas.

VI Nombre des legajos	Date des documents
GUERRA	
Consejo y secretaría de Guerra antigua 3921	1386 - 1706
Mar y tierra 436	1386—1706
Secretaría de Guerra moderna 7930	1509—1830
VII	
HACIENDA	
Antiguo Consejo, Secretaría y Juntas	
de Hacienda 2387 ¹	1407—1717
Contaduría de Cruzada 591	1509-1747
Contaduría Mayor de Cuentas 8632 (8990) ²	1505—1712
Contaduría del Sueldo 413 (572)	1475—1713
Contadurías generales 3871	1505—1717
Dirección general de Rentas 4942	1564—1832
Dirección general de Rentas ó sea	
catastro estadístico de Fernando VI 3313	1701—1788
Dirección general del Tesoro y Con-	
taduría del Reino	1500-1826
Expedientes de Hacienda 911	
Escribanía mayor de Rentas 831 (1278)	1400—1609
Secretaría de Hacienda 2369	17081807
Tribunal mayor de Cuentas 4694	1508—1789
VIII	
INQUISICIÓN	
Consejo Supremo de Aragón y Castilla 4511 (4271)	1488—1820
IX	
ITALIA	
Consejo y Secretaría ó sea secretarías	
provinciales 2796	1402—1705
Visitas de Italia (146) ³	stpil lei A die
X	
MARINA	
Secretaría de Marina 824	1633—1789
En tout : Legajos 74512 (76667)	1033—1709
Lift tout: Legajos 14512 (10001)	

¹ Dont 2038 legajos et 349 libros.

² Y compris 4694 legajos du Tribunal Mayor de Cuentas, non cités par Díaz Sánchez dans son tableau.

³ Négligés par Díaz Sánchez dans son tableau.

Parmi tous ces fonds il n'y a guère, nous le voyons déjà d'après leurs rubriques, que l'énorme collection des archives de la Secretaría de Estado qui présente un intérêt direct au point de vue de l'histoire politique des états non-espagnols. On trouvera, il est vrai, dans d'autres fonds aussi des documents présentant un caractère nettement diplomatique, voire même des collections entières de tels documents. Dans le fonds Patronato Real, par exemple, on trouvera les originaux des traités conclus avec les puissances étrangères'; les fonds Guerra et Marina abondent en pièces importantes pour l'histoire militaire, non seulement de l'Espagne, mais de l'Europe entière; dans l'énorme fonds Italia, dédié tout particulièrement à l'histoire intérieure des états italiens autrefois soumis à la domination espagnole, nous rencontrerons, ainsi que nous le verrons plus loin, même des nordica2, etc., etc. Mais tout importantes que soient ces exceptions, elles n'en constituent pas moins des documents épars, une minorité infime, perdue dans l'énorme masse des pièces n'ayant trait qu'à l'histoire intérieure de la monarchie espagnole. Dans la règle la proportion des documents présentant un intérêt international est tellement infime dans ces fonds purement espagnols, qu'il serait absolument absurde d'entreprendre un dépouillement systématique des dits fonds uniquement pour en extraire les pièces intéressant les autres états 3.

Somme toute, et exception faite des pays ayant autrefois fait partie de la monarchie espagnole, le fonds de la *Secretaria de Estado* est pour ainsi dire le seul qui présente un intérêt sérieux et direct pour quiconque s'occupe de l'histoire politique des états autres que l'Espagne. Et il en sera ainsi jusqu'au jour où le publication d'inventaires modernes rendra pratiquement dépouillables les autres fonds de Simancas.

¹ On y trouvera aussi des documents concernant les négociations en vue des alliances matrimoniales des membres de la famille royale.

² Cfr Annexe VII.

³ Ainsi, pour trouver cinq ou six *consultas* concernant les procès Sforza, à Naples, il m'a fallu dépouiller une douzaine des énormes *legajos* du *Consejo de Italia*, c'est-à-dire parcourir environ six mille pièces.

C'est donc à l'organisation, à un aperçu général du contenu du fonds *Estado* seul, que je vais consacrer les pages qui suivent, me bornant pour les autres à des indications éparses, résultat de recherches longues et pénibles, autant que de trouvailles purement accidentelles.

Dans sa totalité, c'est-à-dire y compris les trois cents et quelques *legajos* retenus aujourd'hui encore aux Archives Nationales à Paris ¹, le fonds de la *Secretaría de Estado* des Archives de Simancas comprend 8331 *legajos*, représentant un total de deux à deux millions et demi de documents ².

Nous savons déjà qu'il existe de ce fonds trois inventaires.

Le premier et, nonobstant certaines erreurs signalées déjà par Gachard, le plus complet, est celui dressé vers 1630 par Antonio Hoyos et intitulé: *Inventario de los papeles de Estado missivo que ay en los archivos reales de Simancas*. De cet inventaire, qui ne comprend bien entendu que les *legajos* parvenus aux archives avant 1630, il existe, nous le savons, deux exemplaires, l'un à la Bibliothèque Nationale de Madrid, l'autre aux Archives Nationales, à Paris ³.

Le second est celui dressé en 1819 par Don Tomás Gonzales sous le titre de *Inventario manual de los papeles de la secretaría y consejo de Estado* et dont nous avons parlé plus haut. Il se trouve à Simancas et comprend les 4192 premiers *legajos* du fonds⁴.

Le troisième enfin, dont nous avons aussi parlé déjà, est celui

¹ Cfr p. 6 et Annexe nº VII.

² Les auteurs espagnols évaluent généralement à 40,000,000 le nombre des pièces que contiennent les 80,000 legajos des archives de Simancas, ce qui donnerait une moyenne de 500 pièces par legajo. Les étrangers sont plus modestes: le plus récent de mes prédécesseurs, Vlastimil Kybal, donne comme total 33 millions de documents, c'est-à-dire une moyenne d'un peu plus de 400 pièces par legajo. Pour ce qui concerne le fonds de la Secretaría de Estado, ce chiffre n'en est pas moins fortement exagéré, ainsi que j'ai pu m'en convaincre au cours de mes recherches. 300 pièces par legajo me paraît déjà beaucoup, et des deux approximations données ci-dessus, j'incline à croire la première plus exacte que la seconde.

³ Cfr p. 34.

⁴ Cfr p. 35.

composé par Don Manuel Gonzales, en 1826, sous le titre de: Inventario manual de los papeles da la primera secretaría y consejo de Estado y del despacho. Sautant les legajos 4193 à 4300, qui lors de sa composition se trouvaient déjà à Paris, il constitue la continuation du précédent et le seul inventaire qui existe des legajos 4301 à 8331, c'est-à-dire des dernières acquisitions du fonds ¹.

Les auteurs de ces trois inventaires, destinés à faciliter la tâche, non de l'étudiant, mais du personnel des archives, ont subdivisé le fonds en groupes ou séries, basés uniquement sur la répartition topographique des *legajos* dans les locaux du château. La première série comprend les différents *legajos* groupés par provenance (negociaciones) dans le premier local affecté au fonds et jusqu'à ce que celui-ci fut entièrement rempli. La seconde série comprend les *legajos*, groupés de la même manière dans le second local affecté au fonds, le jour où le premier fut insuffisant. Et ainsi de suite.

On le voit, la méthode — si toutefois il est permis d'appliquer ce terme à un procédé aussi rudimentaire — n'a rien de scientifique, ni même de méthodique, compliquée qu'elle est encore par les variations successives du nombre et de l'étendue des *negociaciones*, ainsi que par les tentatives éphémères d'archivistes successifs d'introduire, chacun à sa manière, quelque peu d'ordre dans tout ce désordre.

Et néanmoins, force nous est de nous en tenir à cette « méthode », toute absurde qu'elle soit. En premier lieu, parce que c'est aujourd'hui encore celle d'après laquelle sont numérotés et classés les legajos à Simancas, en second, parce que c'est celle à laquelle ont dû se plier, bon gré, mal gré, les centaines d'historiens qui ont puisé aux sources intarissables de Simancas depuis soixante-huit ans que les archives sont ouvertes à la science et qu'une réorganisation rationnelle du fonds fausserait inévitablement toutes les cotes citées dans les ouvrages publiés durant ce laps de temps ².

1 Cfr p. 36.

² Díaz Sánchez, Guía..., p. 68, note 1.

Ceci prémis, voici la composition des différentes séries du fonds *Estado*.

La première série n'existe plus. Ainsi que l'indique un sous-titre de l'inventaire de Hoyos, elle a dû se composer jadis des papeles de Estado... que estan en la pieza del Patronazgo Real nuebo. Puis, cette pieza étant devenue trop petite pour contenir les documents de deux fonds, ceux de l'Estado furent placés ailleurs et désignés sous le nom de « deuxième série », tandis que ceux du Patrimonio Real conservèrent celui de « première série ».

La deuxième série (*legajos* 1-1854), qui n'a aucune dénomination spéciale, comprend tous les documents diplomatiques parvenus aux archives de Simancas jusque vers la fin du xvi^e siècle¹, quelle que fut leur provenance. Cette série est donc générale, et chronologiquement limitée.

C'est le contraire qui est le cas dans la série III (*legajos* 1855–2022), dénommée *Parte de Italia*. Les documents de cette série, tous concernant exclusivement l'Italie, sont de dates diverses, généralement de 1580 à 1633, et forment un fonds à part qui parvint à Simancas seulement en 1636².

La série IV (*legajos* 2023-2993) ne porte aucune dénomination particulière. Par rapport à son contenu, elle a un caractère général. En effet nous trouvons dans cette série des pièces de toute provenance (y compris 206 *legajos* concernant des affaires purement espagnoles), sauf de l'Italie, qui pour cette période fait partie de la série suivante. Chronologiquement les limites de la série IV sont les années 1600 et 1678.

La série V (*legajos* 2994-4193) n'a aucun nom, elle n'a même à première vue aucune limite. Il faut une étude attentive des index pour découvrir qu'elle s'arrête à la fin du xvII^e siècle, et qu'elle a un caractère général, c'est-à-dire qu'elle comprend des documents de n'importe quelle provenance.

C'est avec cette série que se termine la partie inventoriée par Don Tomás Gonzales. Son frère et successeur, Don Manuel

¹ Ainsi que, par exception, quelques-uns des vingt premières années du xvII^e siècle, ajoutés à la série plus tard.

² Cfr VLAD. KYBAL, op. cit., p. 19.

Gonzales, abandonna heureusement la subdivision en séries, du reste parfaitement inutile en pratique, et les 4031 *legajos* que comprend l'inventaire élaboré par lui ¹ sont répartis simplement par provenance, par *negocios*.

De cette absurde subdivision en séries, basées tantôt sur la provenance des documents, tantôt sur leur date, il résulte que l'historien qui voudra se faire une idée de ce que peut bien contenir le fonds Estado sur les relations de tel ou tel pays avec l'Espagne trouvera les renseignement cherchés dispersés dans les différentes séries. Supposons par exemple qu'il s'agisse de l'Allemagne. On trouvera premièrement, dans la série II, le groupe des legajos 635-712, comprenant la Negociacion de Alemania pour les années 1500-1619. Dans la série IV on trouvera les groupes suivants : legajos 2323-2401, Consultas originales des années 1600-1678; legajos 2402-2448, Minutas de consultas de 1620 à 1660; legajos 2449-2491, Despachos des années 1586-1678; enfin legajos 2492-2510, Cartas des années 1605-1629. Dans la série V on trouvera: legajos 3918-3942, Consultas, decretos y notas de 1620-1699; legajos 3943-3947, Negocios notables de 1695-1700; legajos 3948-3954, Despachos de 1654-1699. Enfin, parmi les legajos non classés en séries on trouvera premièrement la collection des legajos 6392-6542 comprenant la Correspondencia des années 1699-1796, puis, selon le caractère des études qu'on poursuit, il faudra encore consulter les Negociaciones de Sajonia, de Prusia, de Hamburgo, etc., etc.

Pour obvier aux inconvénients que présente cette obligation de parcourir pour chaque recherche toutes les séries du fonds, j'ai pris le parti, dans l'inventaire sommaire qui suit 2, de numéroter chaque groupe de *legajos* faisant partie du fonds *Estado*. Dans un

¹ Pour les *legajos* conservés à Paris, il n'existe encore aucun inventaire. Cette lacune sera néanmoins comblée sous peu par les soins de Don Julian Paz, Cfr p. 7, note 2.

² Cet inventaire n'est en réalité qu'une réédition de celui publié par DIAZ SANGHEZ dans sa *Guía*, une réédition adaptée aux besoins de l'histoire des pays du Nord, c'est-à-dire considérablement abrégée pour tout ce qui ne touche que les affaires intérieures de l'Espagne, mais tout aussi considérablement augmentée par rapport à l'histoire du Nord.

tableau à part, publié à la suite du dit inventaire, je donnerai, en regard du nom de chaque pays, les numéros de tous les groupes de *legajos* formés de documents le concernant *directement* ¹.

Mais, je le répète encore une fois, par suite des particularités de l'assemblage des documents aux archives de Simancas, ces données ne sauraient être complètes. En dehors des groupes indiqués par les index comme ayant directement trait à tel ou tel pays, à telle ou telle negociacion, on trouvera à chaque pas des séries entières de pièces concernant les dits pays, les dites negociaciones, et cela dans des groupes qui, à première vue, sembleraient ne rien devoir présenter d'intéressant pour la recherche en question ².

Tel sera tout particulièrement le cas pour tous les groupes faisant partie de la *Negociacion de Roma*. L'époque historique la plus richement représentée à Simancas est aussi celle durant laquelle Rome est le centre de la vie politique internationale, et l'énorme correspondance des ambassadeurs espagnols à Rome, toujours plus ou moins mêlés à toutes les affaires de la Curie, acquerra, de par ce fait, une signification universelle. Quiconque puisera aux trésors de Simancas pour l'étude de l'histoire de n'importe quel pays fera donc bien de compléter ses recherches directes par un dépouillement de la période correspondante de la *Negociacion de Roma* ³.

¹ Cfr p. 71.

² Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, dans le groupe 34 (*Paces en Italia y otras partes*) de la Série III, *Parte de Italia*, qui, ainsi que son nom l'indique, ne devrait contenir que des pièces concernant l'Italie, nous trouvons de nombreux documents concernant l'Allemagne, la Suisse, la France, etc.

³ C'est dans la Negociacion de Roma que j'ai ainsi trouvé une bonne part des documents concernant les relations entre l'Espagne et la Suède durant le dernier quart du XVI^e siècle. Cfr. H. BIAUDET, La correspondance diplomatique de Don Juan de Zúñiga.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DU FONDS

SECRETARÍA DE ESTADO

SÉRIE II 2

Legajos Numéros Nombre		Années
	1. Corona de Castilla.	
1— 266 ³ 266	Correspondencia	1404—1620
	2. Corona de Aragon.	
267— 3434 77	Correspondencia	1433—1597
	3. Reino de Navarra.	
344— 366 23	Correspondencia	1512—1596
	4. Negociacion de Portugal.	
367— 438 72	Correspondencia	1478—1618
	5. Armadas y Galeras.	
439— 460 22	Correspondencia	1528—1581

¹ Pour tout ce qui concerne la terminologie, employée dans le tableau, je renvoie le lecteur aux explications données au chapitre III.

² La « Série I » n'existe pas. Selon la nomenclature des archives de Simancas, on considère comme telle le fonds *Patronato real*, qui n'a rien de commun avec celui de la *Secretaría de Estado*. Cfr p. 48.

³ Les *legajos* 221, 222, 223 et 231 de ce groupe se trouvent actuellement aux Archives Nationales, à Paris. Cfr Annexe nº I.

⁴ Les *legajos* 273, 274, 275, 277, 281, 282, 284, 285, 290, 294, 296, 298, 302 et 340 de ce groupe se trouvent actuellement aux Archives Nationales, à Paris. Cfr Annexe n° I.

6. Costas de África y Levante.

461— 495 35	Correspondencia	1510—1620
	7. Negociacion de Flandes.1	
496 — 634 139	Correspondencia	1506—1620
	8. Negociacion de Alemania.	
635— 712 78	Correspondencia	1500-1619
	9. Negociacion de Francia.	
713— 805 ³ 93	Correspondencia	1500—1620
	10. Negociacion de Inglaterra	
806— 846 41	Correspondencia	1480—1622
	11. Negociacion de Roma.4	
847—1002 5 156	Correspondencia	1381—1616
	12. Negociacion de Nápoles.	
1003-11107 108	Correspondencia	1339—1620

¹ Liste complète des *legajos* de ce groupe, répartis par années successives: voir Annexe nº II.

² A l'Annexe nº II, on trouvera la liste complète des *legajos* de ce groupe, répartis par années successives.

³ Tous les *legajos* de ce groupe se trouvent actuellement aux Archives Nationales de Paris. Cfr. p. 6 et Annexe nº I.

⁴ On trouvera à l'Annexe nº II la liste complète des *legajos* de ce groupe, répartis par années.

 $^{^5}$ Les legajos 974 et 976 manquent. Ils se trouvent actuellement à Paris. Cfr Annexe no I.

⁶ Voir l'Annexe n° II pour la répartition des *legajos* de ce groupe par années successives.

⁷ Manque le *legajo* 1023, actuellement aux Archives Nationales, à Paris. Cfr Annexe n° I.

		13. Negociacion de Sicilia.	
1111—1171	61	Correspondencia	1285—1616
		14. Negociacion de Milán.	
1172—13071	136	Correspondencia	1529—1616
15.	Ne	gociacion de Venecia é Islas	Jónicas.
1308—13612	54	Correspondencia	1480—1616
		16. Negociacion de Génova.	
1362—1437	76	Correspondencia	1495—1616
T-A sessed	17. R	legociacion de Toscana y Flo	rencia.
1438—1453	16	Correspondencia	1529—1616
	18. 1	legociacion de los Estados P	equeños
		de Italia.	
1454—1495	42	Correspondencia	1460—1619
		19. Diversos de Venecia.	
1496—1550	55	Correspondencia y otros papeles	1014
		notables	1520—1599
		20. Diversos despachos.	
1551—1570	20	Despachos y otros interesantes papeles sobre asuntos de Fer- rara, Módena, Roma, Nápoles, Génova, Venecia, Saboya, Mi-	
		lan, Flandes, Francia, Toscana, Sicilia, Malta, Alemania, é In-	
		glaterra	1531—1579
		Sidicita	4871-0774

 $_1$ Les $\it legajos$ 1183, A, et 1183, B, actuellement à Paris, manquent. Cfr Annexe no I.

² Manquent les *legajos* 1335, 1340, 1343, 1344, 1347, 1348 et 1353, conservés actuellement aux Archives Nationales, à Paris. Cfr Annexe n° I.

NEGOCIOS DE PARTES

2	21. S	ervicios militares por órden a	Ifabético.
1571—1593	23	Memoriales y hojas de servicios.	Letras A-T
		22. Ventajas militares.	
1594—1689	96	Fechos y relaciones	1600—1620
	23.	. Memoriales de partes por ó alfabético.	rden
1690—1698	9	Memoriales	Letras A-T
	24.	Minutas de despachos de pa	rtes.
1699-1702	4	Despachos	1599—1602
	25.	Relaciones de servicios por ó alfabético.	rden
1703—1709	7	Servicios	Letras A-Y
		Despachos y cédulas de venta tretenimientos militares para It	
1710-1742	33	Despachos y cédulas	1606 - 1619
	27.	Negocios de partes de Flan	des.
1743—1768	26	Memoriales y cartas	1600—1620
	28.	Negocios de partes de Flande despachados.	s no
1769—1775	7	Expedientes	1607—1620
	29.	Minutas de despachos de pa	rtes.
1776—1782	7	Despachos	1616—1624
	30.	Minutas de consultas de part	es.
1783—1854	72	Despachos y consultas	1600-1623

SÉRIE III. — PARTE DE ITALIA.

31. Negociacion de Roma,1

32. Cónclaves.

1 Papeles de cónclaves en que fueron elegidos Papas Sixto V, Urbano VII, Gregorio XIV, Clemente VIII, Leon XI, Paulo V, Gregorio XV y Urbano VIII. 1581—1623

33. Capelos.2

1871 1 Propuestas y nombramientos, consultas, despachos y cartas. . . 1584—1615

34. Paces en Italia y otras partes.

1 Confederacion y tregua entre Felipe II y los turcos, treguas con las provincias unidas de los Países Bajos, en Amberes á 9 de Abril de 1609, etc., etc. . . . 1580—1631

¹ RÉPARTITION DES DITS « LEGAJOS » PAR ANNÉES SUCCESSIVES (avec indication de la cote actuelle par portefeuilles).

Portef.	731	Leg.	1855	Années	1583-1599
>>	>	>>	1856	,	1599-1602
>>	732	>	1857	>	1603-1604
>>	>>	,	1858	,	1605
>>	733	>	1598	>	1606-1607
>	>>	>	1860	>	1608
>>	>>	>	1861	,	1609
>>	734	*	1862	>	1610
>>	>>	*	1863	>	1611-1612
>>	>	>>	1864	,	1613-1615
*	735	>	1865	>	1616-1617
*	>	>	1866	>	1618
. »	736	>>	1867	>>	1619
>	>	*	1868	>	1620-1622
>>	737	>	1869	>>	1623

² C'est à dire élévations au cardinalat.

35. Prioratos de la órden de San Juan.

1873	1	Papeles	tocantes	á	dichos	prio-	
		ratos			M. 16		Varios

36. Roma. - Materias inconexas.

1874 1	Expedicion de correos, provisiones de hacienda, paces entre	
	Francia y Saboya, religion en	
	Irlanda, liga entre Francia y	
	Cantones Esguizaros, eleccion	
	del rey de Romanos, expulsion	
	de los moriscos, sucesion de	
	Inglaterra, expediciones contra-	
	los turcos u otra multitud de	
	asuntos	1589—1618

37. Negociacion de Nápoles.1

1875—1884 10 Consultas	v cartas.		. 1588—1602
------------------------	-----------	--	-------------

38. Negociacion de Sicilia.

1885—1895 11 Consultas	/ cartas	1589—1605
------------------------	----------	-----------

39. Negociacion de Milán.

1906 1027	32	Consultas v cartas	1588 1623
1890-1927	32	Consultas y cartas	 1300-1023

¹ Voici la RÉPARTITION PAR ANNÉES SUCCESSIVES DES « LEGAJOS » DE CE GROUPE, avec indication de la cote actuelle par portefeuilles.

				- I I	
ortef.	739	Leg.	1875	Années	1588-1602
-))))))	1876))	1603-1605
))	740))	1877))	1606-1608
))))))	1878))	1609-1612
))	741))	1879))	1613-1616
))))))	1880))	1617
))	742))	1881))	1618
))))))	1882))	1619
))	743))	1883))	1620-1621
))))))	1884))	1622

		40. Negociacion de Venecia.
1928—1930	3	Consultas y cartas 1588—1619
		41. Negociacion de Génova.
1931—1936	6	Consultas y cartas 1588—1624
		42. Negociacion de Saboya.
19371941	5	Consultas y cartas 1589—1625
		43. Príncipes de Italia.
1942—1944	3	Correspondencia y negocios de Parma, Mántua, Módena y otros Estados de Italia
4	4. E	xpediciones marítimas á Levante y
		prevenciones de guerra.
1945—1953	9	Aprestos de galeras, expediciones, jornada secreta de Argel. 1588—1615
		45. Negocios de partes.
1954—2001	48	Despachos, consultas y memoriales
typesette ab Esteración	46	6. Roma. — Libros de Berzosa. ²
2002—2022 1	21	Concilios, cónclaves, paces, capelos, tratados, restituciones,

Le legajo, ou mieux le codex 2006, de ce groupe, emporté à Paris lors du pillage des archives par Napoléon, est actuellement perdu.

² La collection des *Libros de Berzosa* est une des collections les plus intéressantes des archives de Simancas. En voici l'origine.

Désireux de rassembler à Simancas non seulement les documents historiques épars dans l'Espagne entière, mais encore de compléter ces collec-

cardenales, guerra, cruzada, reformacion de monasterios, consistorios, ligas, confederaciones v otra diversidad de asuntos importantísimos.... 1356-1570

tions par des copies extraites des archives étrangères, Philippe II avait ordonné dès l'année 1558, à son ambassadeur à Rome, de faire copier au Vatican toutes les pièces importantes concernant l'Espagne. Les copies ainsi obtenues devaient être rassemblées à Santiago des Espagnols (sur la Piazza Navona) à Rome. En septembre 1562, le licencié Don Juan de Berzosa (ou Verzosa) était nommé archiviste de l'ambassade à Rome et chargé tout spécialement du travail ci-dessus. Berzosa se mit à l'œuvre avec une énergie remarquable. Lorsqu'il mourut, en 1574, il laissa après lui trente-trois énormes in-folios, contenant des milliers de documents de la plus haute importance. Pour des raisons qui m'échappent, ces trente-trois codex ne furent pas transportés à Simancas. Ils restèrent à l'ambassade d'Espagne à Rome. L'œuvre de Berzosa ne fut du reste pas continuée après sa mort.

En 1737, un incendie éclata à l'ambassade espagnole à Rome, incendie au cours duquel douze des volumes de copies de Berzosa devinrent la proie des flammes. Quelques années plus tard, les vingt et un restants furent enfin transportés à Simancas.

Ces vingt et un volumes sont d'autant plus précieux qu'ils contiennent les copies d'une foule de documents dont les originaux sont actuellement perdus, et dont le contenu ne nous est connu que par les copies de Berzosa.

Il est assez curieux de constater ce zèle de Philippe II pour les archives et le fait que Berzosa est certainement le premier savant qui ait travaillé aux archives du Vatican.

Quant au contenu de la collection, il est très difficile de l'indiquer ici. Berzosa copiait un peu au hasard, ses volumes sont en général des miscellanea, et seul un index détaillé pourrait donner une idée des richesses qu'ils contiennent. De tels index ont été dressés par les archivistes de Simancas et ajoutés à chacun des volumes de la collection.

En traits généraux, nous trouvons ici toute espèce de documents ayant trait aux relations entre le Saint-Siège et l'Espagne, brefs, bulles, correspondance diplomatique, traités, conclaves, conciles, relations, etc., etc. Nombre de documents concernent aussi les négociations entre l'Espagne et l'Empire, en tant que celles-ci eurent Rome pour intermédiaire. Les documents concernant la Ligue contre les Turcs abondent naturellement, de même ceux touchant aux affaires de Naples. Enfin un des volumes (le nº 2022) contient les « Annales » de Philippe II, commencées, mais non terminées, par Berzosa lui-même.

SÉRIE IV

47. Negociacion de Flandes y Holanda.

2023—2137		Consultas originales	1600 - 1678
2138—2215		Minutas de consultas	
2216—2287		Despachos 1	1579—1678
2288—2322	300	Cartas ²	1598—1629

48. Negociacion de Alemania.

2323—2401	Consultas originales	1600—1678
2402 - 2448 3	Minutas de consultas	1620—1660

¹ Voici la RÉPARTITION PAR ANNÉES SUCCESSIVES de ceux des legajos de ce groupe qui rentrent dans le cadre de nos études.

9-1581
32-1584
35-1587
88-1589
90
91-1592
93
94
95-1596
97-1599
00-1604
05
06-1608
09-1610
11-1613
14
15-161
17

² Les *legajos* de ce groupe qui rentrent dans le cadre de nos études sont les suivants:

Portef. 900 Leg. 2288 Années 1598-1602 2289 3 1606-1607

³ Les legajos 2419, 2420 et 2443 se trouvent actuellement aux Archives Nationales, à Paris.

-		
2449—2491 2492—2510	188	Despachos ¹
2492—2310	100	Cartas 1605—1629
		Wasser Land and Market State of the Control of the
	49	9. Negociacion de Inglaterra.
2511—2557		Consultas originales 1601—1678
2558—2570		Minutas de consultas 1621—1656
2571—2583		Despachos 1602—1678
2584—2604	94	Cartas 1605—1625
	50.	Negociacion de Dinamarca. ²
2605—2610		Consultas originales 1611 1670
2611—2613	9	Consultas originales
2011 2010		Despacios 1002—1076
		51. Negociacion de Portugal.
		on nogotiation do l'ortagan
2614—2635	22	Consultas 1669—1678
		52. Negociacion de España.
2636—2703		Consultas de oficio 1598—1678
2704—2740		Despachos
2741—2762		Negocios de partes 1598—1641
2763—2841	206	Negocios en general 1592—1678

Voici la RÉPARTITION PAR ANNÉES SUCCESSIVES de ceux des legajos de ce groupe qui rentrent dans le cadre de nos études.

Portef.	963	Leg.	2449	Années	1586-1591
))))))	2450))	1592-1599
))	964))	2451))	1600-1605
))))))	2452))	1602-1611
))	965))	2453))	1612-1613
))))))	2454))	1613-1620
))	966))	2455))	1629
))))))	2456))	1630

² On trouvera à l'Annexe nº III la répartition par années successives de Tous les legajos formant le groupe Dinamarca aux archives de Simancas.

53. Negocios extraordinarios de la parte del Norte.

2842—2993 2 152 Transacciones con las provincias

rebeldes de Flandes, Instrucciones à D. Juan de Austria. Junta en Colonia en tiempo de Carlos V y Felipe II. Liga de Francia. Asuntos de comercio. Proyectos de matrimonio del principe de Gales con la infanta doña Maria. Expedicion contra piratas Expediciones de Felipe II contra Inglaterra, años 1580 al 1589. Guerra de Polonia y Moscovia. Casamiento y alianzas entre España y Francia. Tratos secretos contra Francia, Flandes é Inglaterra. Capitulaciones de personas reales desde el año 1511 à 1625 y otros interesantes papeles

1511-1667

¹ Les cent cinquante-deux legajos du groupe Negocios extraordinarios de la Parte del Norte constituent une miscellanea dont il est absolument impossible de rendre compte brièvement. La reproduction in extenso des données du catalogue de Don Tomás Gonzales ne servirait ici à rien, vu que cet index est loin d'être complet.

Les legajos, dont la majeur partie manquent d'index, contiennent de tout. A côté de pièces purement espagnoles, on y trouvera une foule de documents importants concernant les Pays-Bas, la France, l'Angleterre, la Ligue contre les Turcs, l'Empire, etc. On y trouvera aussi pas mal de nordica; ainsi Leg. 2851, Relacion de la guerra de Polonia y Mescovia en 1612, et Varias minutas para escribir a algunos potentados del Norte. Leg. 2864, Notas y consultas sobre negocios de Persia y Polonia. Leg. 2873, Aceptation de la garantia de la paz del Norte por el Rey de Polonia. Leg. 2886, Liga entre esta Corona, los Principes del imperio y otras potencias contra Gustavo Adolfo, Rey de Suecia año 1632, etc., etc. Je le répète, seul un dépouillement minutieux et complet de tous les legajos du groupe pourrait donner une idée de son contenu.

² Quarante-six *legajos* appartenant à ce fonds et contenant des documents concernant principalement l'histoire de France, ont été retenus à Paris et se trouvent actuellement aux Archives Nationales de cette ville. Cfr appendice n° I.

SÉRIE V

		The same of the sa	
		54. Negociacion de Roma.	
2994—3091		Consultas, decretos y notas	1610—1699
3092—3144		Negocios notables	1606—1696
3145—3214		Despachos	1601—1699
3215—3257	264	Correspondencia privada de em-	
		bajadores y ministros con el	
		marqués del Carpio	1671—1682
		55. Negociacion de Nápoles.	
3258-3330		Consultas, decretos y notas	1634—1699
3331-3334	77	Negocios notables	1622—1671
		56. Negociacion de Milán.	
3335—3427		Consultas decretos y notas	1621—1699
3428—3443		Negocios notables	1634—1700
3444—3477	143	Despachos	1630—1699
		57. Negociacion de Sicilia.	
3478—3512		Consultas, decretos y notas	1620 - 1699
3513—3531		Negocios notables	1674—1684
3532—3539	62		1634—1684
		58. Negociacion de Venecia.	
3540—3580		Consultas, decretos y notas	1620—1699
3581—3589	50	Despachos	1603—1699
	00		1003—1099
		59. Negociacion de Génova.	
3590—3630		Consultas, decretos y notas	1631—1699
3631—3640		Negocios notables	1588—1699
3 641—3645	56	Despachos	1660—1699
		60. Negociacion de Saboya.	
3646—3660		Consultas, decretos y notas	1620—1699
3661—3667		Negocios notables	1637—1699
3668-3672	27	Despachos	1661—1699

61. Príncipes de Italia.				
3673—3684		Consultas, decretos y notas 163	1—1699	
3685—3690		Negocios notables	1—1680	
3691—3692	20	Despachos 160	2—1699	
	62.	Negocios de partes de Italia.		
3693—3827	135	Toda clase de asuntos 162	20—1699	
		63. Indiferente de Italia.		
			20-1699	
3828—3852		Consultas, decretos y notas.	39—1695	
3853—3858		Negocios notables	36—1691	
3859	32	Despachos 163	1091	
		64. Negociacion de Flandes.		
3860—3894		Consultas, decretos y notas 163	32—1699	
3895—3906			79—1699	
3907—3917	58		32—1699	
		65. Negociacion de Alemania.		
			20—1699	
3918—3942		Consultas, accretos y months	59—1700	
3943—3947	0.	Negocios notables	54—1699	
3948—3954	37	Despachos	34 1099	
	6	6. Negociacion de Inglaterra.		
3955—3971		Consultas, decretos y notas 16	33—1699	
3972—3974			68—1685	
3975—3979	25		62—1699	
		67. Negociaciones de Holanda.		
		CANADA TO SERVICE HE HAVE AN ARMAD	00 1000	
3980—3996		Consultas, accietos y notas.	39—1699	
3997—4009		regocios notables	74—1692	
4010—4019	40	Despachos	61-1669	

4150-4186

4187 - 4190

68. Negociacion de Dinamarca. 1 4020-4023 4 Consultas y toda clase de papeles 1641—1609 69. Negociacion de Suecia.2 4024-4026 Consultas y toda classe de papeles 1670—1690 70. Negociacion de Portugal. 4027-4044 Consultas, decretos y notas. . . . 1670-1698 4045-4050 Negocios notables 1634-1695 4051-4056 30 1638-1699 71. Negocios de partes del Norte.³ 4057-4101 Toda clase de asuntos 1679—1699 4102-4104 48 Negocios notables 1676—1695 72. Negocios de partes de España. 4105-4125 Toda clase de papeles y asuntos 1643—1682 21 73. Indiferente de España y Norte.4 Consultas, decretos notas y bil-4126-4149 1609-1699

65 Despachos.....

Negocios notables 1652 - 1700

1678-1699

¹ On trouvera à l'Annexe nº III la répartition par années successives de Tous les legajos formant le groupe Dinamarca aux archives de Simancas.

² Cfr Annexe nº VI, où l'on trouvera la répartition par années successives de tous les legajos formant le groupe Suecia aux archives de Simancas.

³ Au sujet du contenu des legajos de ce groupe, cfr p. 61, note 1.

⁴ Au sujet de ceux des documents de ce groupe qui peuvent être rangés sous la rubrique *indiferente del Norte*, cfr p. 61, note 1.

74. Jueces conservadores y consules.				
4191—4192	2	Consultas, decretos, notas y despachos	1614—1699	
		75. Negociacion de Francia.		
4193—4300	1	Estos legajos quedaron en Paris.		
4301-4701	509	Correspondencia	1705—1789	
		76. Negociado de Bolonia.		
4702—4750		Correspondencia y colegio real		
		de San Clemente	1720—1801	
		77. Negociacion de Roma.		
4751—5001		Correspondencia	1701—1788	
5002—5013			1668—1769	
5014—5034		Expedientes varios, canonizacio-	1866	
5035—5066		nes, etc	1715—1766	
5035—5000			1768—1808	
5067—5138	388		1707—1781	
		78. Negociacion de Parma.		
5239—5253		Correspondencia	1725—1788	
5254—5262	124		727—1788	
	79. R	legociacion de Toscana y Etrur	ia.	
			770—1788	
	BU. N	legociacion de Cerdeña ² y Tu	714—1780	
5273—5365 5366—5367	95		720—1770	
3300—3307	95		120 1110	
		81. Negociacion de Liorna.	-0- 4-63	
5368—5421	54	Correspondencia 1	797—1798	

¹ Tous les *legajos* de ce groupe se trouvent actuellement aux Archives Nationales, à Paris.

² Sardaigne.

		82. Negociacion de Génova.	
5422—5667	246	Correspondencia	1706—1788
		83, Negociacion de Venecia.	
5668—5804	137	Correspondencia	1705—1795
		84. Negociacion de Nápoles.	
5805—6039		Correspondencia	1731—1790
6040—6111	307	Reservado. Correspondencia pri-	
		vada de la familia real de Ná-	0613
		poles	1759—1782
		85. Negogiacion de Sicilia.	
6112—6131	20	Correspondencia	1705—1740
		86. Negociacion de Malta.	
6132—6143	12	Correspondencia	1706—1807
		87. Investituras et feudos.	
61446172	29	Investituras dadas por los Papas á	
		los reyes de Castilla y de Ara-	
		gon, y otros papeles importan-	
		tísimos	1265—1799
		88. Negociacion de Holanda,	
6173-6139	219	Correspondencia	1712—1795
	8	9. Negociacion de Alemania. ¹	

¹ A partir de l'institution d'ambassades espagnoles en Russie, en Pologne, au Danemark et en Suède, les documents concernant les relations diplomatiques entre ces pays et l'Espagne sont, dans la règle, classés dans les fonds correspondants. Le principe du classement par provenance des pièces restant cependant immuable, il en résulte que toute affaire concernant les pays du Nord-Baltique traitée en dehors de ces pays, par d'autres ambassadeurs que ceux des cours de Saint-Pétersbourg, Varsovie, Copenhague ou Stockholm, se retrouvera, non dans les fonds Rusia, Polonia, Suecia ou Dinamarca, mais dans ceux correspondant à l'ambassade du pays où aura été traitée l'affaire. On trouvera ainsi de nombreux nordica dans les fonds Alemania, Sajonia Prusia, etc.

		90. Negociacion de Sajonia. ¹	
6543—6579	37	Correspondencia 173	38—1781
		91, Negociacion de Polonia. ²	
6580—6597	18	Correspondencia 172	28—1792
		92. Negociacion de Prusia. ³	
6598—6608	11	Correspondencia 17	44—1788
		93. Negociacion de Rusia.4	
6609—6659	51	Correspondencia 17	24—1788
		94. Negociacion de Suecia. ⁵	
6660—6718	59	Correspondencia 17	15—1788
	95	5. Negociacion de Dinamarca.	
6719—6760	42	Correspondencia	26—1788
		96. Negociacion de Suiza.	
6761—6819	59	Correspondencia 17	07 – 1782
		97. Negociacion de Inglaterra.	
6820—7005		Correspondencia 17	
7006—7021		P	20—1780
7022—7040	221	Correspondencia de D. Diego Sarmiento y otros varios 15	95—1768

¹ Cfr la note précédente.

² On trouvera à l'annexe n° IV la repartition par années successives de Tous les legajos formant aux archives de Simancas le groupe *Polonia*.

³ Cfr p. 66, note 1.

⁴ Cfr annexe n° V, où l'on trouvera la répartition par années successives de Tous les legajos formant le groupe Rusia.

⁵ Cfr Annexe nº VI, donnant la répartition par années successives de Tous les *legajos* constituant le groupe *Suecia* des archives de Simancas.

⁶ Cfr Annexe nº III, donnant la répartition par années successives de Tous les legajos du groupe Dinamarca.

98. Negociacion de Portugal.						
7041—7346		Correspondencia	1641—1783			
7347—7373		Asuntos particulares	1716—1762			
7374—7452	412	Límites en la América Meridional	1680—1784			
99. Negociacion de Hamburgo. ¹						
7453—7478	26	Correspondencia	1725—1759			
100. Negociacion de Bruselas.						
7479—7512	34	Correspondencia	1712—1758			
101. Congresos.						
7513—7539		De Cambray	1720—1727			
7540—7560		De Soissons				
	69	De Francfort				
102. Juntas.						
7582—7636	55	Varias	1706—1763			
	1	03. Cónsules y vicecónsules.				
7637—7683	47	Nombramientos y correspondencia	1715—1782			
104. Estados de Italia.						
7684—7830	147	Corresp. de Nápoles, Parma, Toscana y Florencia	1708—1782			
105. Indiferente.						
7831—7913	83	Consultas y correspondencias sobre asuntos interiores de Espana	1701—1785			

¹ Cfr p. 66, note 1.

8281-8283

106. Libros de registro.

	106. Libros de registro.				
7914—8097	184 De consultas, decretos, partes, memoriales, despachos, cartas, instrucciones, órdenes y cédulas en asuntos de Estado, Guerra, Hacienda, Marina, Italia, Indias, Aragon, cruzada, Inquisicion, casas reales, consejo y cámara, etc	1703—1783			
0000 0122	35 Expedientes y correspondencia				
8098—8132	con varias córtes y personas sobre diferentes asuntos	1707—1767			
108. Embajada de Inglaterra.					
8133—8137	Toda clase de papeles sobre Honduras, Rio Tinto, costa de Mosquitos, Florida, y otras posesiones de Indias, y sobre permuta de Gibraltar	1764—1799			
8138—8150	Correspondencia con la córte	1783—1795			
8151—8154	Idem con ministros extranjeros.	1783—1799			
8155—8161	Idem con cónsules y vicecónsules	1771—1797			
8162	Papeles reservados	1763—1790			
8163-8167	Idem indiferentes	1785—1796			
8168-8213	Correspondencia con la córte	1802—1833			
8214—8244	Idem con ministros extranjeros .	1808—1833			
8245—8249	Reales órdenes y officios de la córte	1809—1832			
8250—8269	Correspondencia con cónsules y vicecónsules	1803—1833			
8270—8280	Reclamaciones	1796—1822			
		1901 1906			

Presas. 1801—1806

8284—8301		Asuntos de América	1809—1822
8302		Empréstitos y subsidios	1809—1822
8303—8314		Asuntos varios	1803—1821
8315-8318		Cuentas	1803—1823
8319-8324		Indiferente	1808—1831
8325-8331	199	Papeles del Parlamento	Varios

RÉPARTITION PAR PAYS (NEGOCIACIONES)

des différents groupes de legajos formant le fonds

ESTADO.

(Les numéros sont ceux des différents groupes de legajos de l'inventaire sommaire qui précède)

I. — DOCUMENTS CONCERNANT L'ESPAGNE

A. Généraux.	Nos des groupes
Negociacion de España	52.
Tilliadas y Saleras	5.
Paces	
Congresos y Juntas	
Indiferentes	
Berzosa, Registros y Libros inconexos	46, 106, 107.
B. Negocios de Partes.	
Investituras et feudos	87.
Jueces, conservadores y cónsules	74, 103.
Varios	21, 22, 23, 24, 25, 29, 30,
	45, 72.
C. Particuliers.	
Corona de Castilla	1.
Corona de Aragon	2.
Reino de Navarra	3.
Costas de África y Levante	6, 44.
Órden de S. Juan.	

II. - DOCUMENTS CONCERNANT L'ITALIE

A. Généraux. Expediciones marítimas, Levante . . . 44. 34. 20, 46. Berzosa y diversos despachos 63. B. Negocios de Partes. . . . 26, 45, 62. Varios. C. Particuliers. Cónclaves. 33, 77. 34. Capelos. 20, 42, 60, 80. Saboya 14, 20, 39, 56. 15, 19, 20, 40, 58, 83. 16, 20, 41, 59, 82. 17, 20, 79, 81, 104. 12, 20, 37, 55, 84, 104. 13, 38, 57, 85. 20, 86. 18, 20, 43, 61, 76, 78, 81, Estados pequeños. 87, 104.

III. — DOCUMENTS CONCERNANT LES AUTRES ETATS DE L'EUROPE

A. Généraux.

Negocios extraordinarios d	lel Norte	53, 71, 73.
Paces y Congresos		34, 101.
Indiferentes		73.

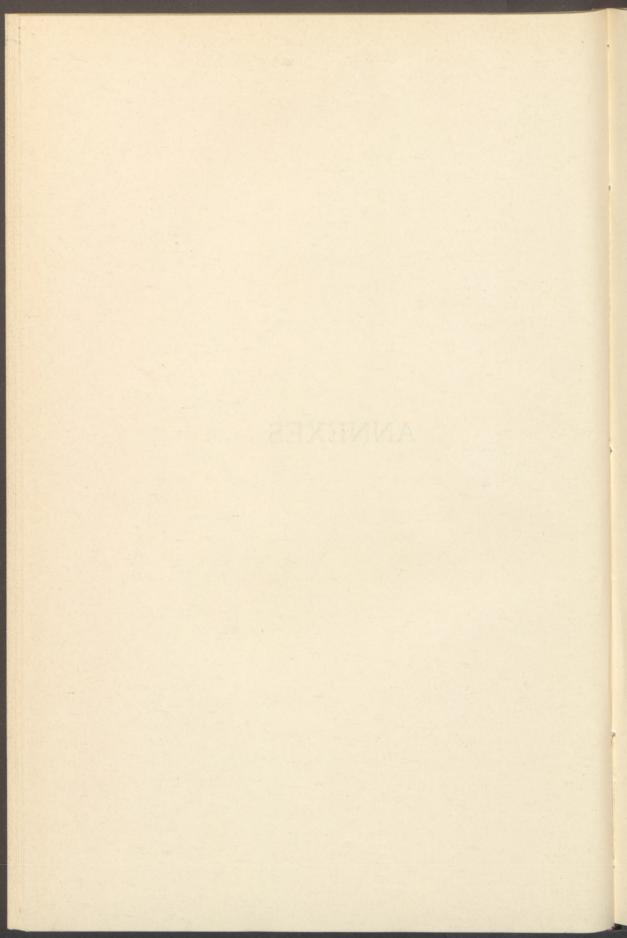
B. Negocios de Partes.
Varios 71.
C. Particuliers.
Alemania 8, 20, 34, 36, 48 65, 89.
Hamburgo 99.
Prusia 92.
Sajonia 90.
Dinamarca 50, 68, 95.
Francia
Flandes 7, 20, 27, 28, 34, 47, 64.
Bruselas 100.
Holanda 47, 67, 88.
Inglaterra 10, 20, 36, 49, 66, 97, 108.
Polonia 91.
Portugal 4, 51, 70, 98.
Orden de S. Juan 35.
Rusia 93.

Suecia.

Suiza 96.

69, 94.

ANNEXES



ANNEXE Nº I

Liste sommaire des documents provenant des archives de Simancas qui se trouvent aujourd'hui aux Archives Nationales de Paris.

Iº Documents appartenant au fonds Patronato Real.

Traités et conventions divers entre l'Espagne et la France. Documents concernant Eléonore d'Autriche, de 1519 à 1558. Divers traités et conventions concernant Gênes et Naples.

IIº Documents provenant du fonds Secretaría de Estado.

Groupe Nº 1: Corona de Castilla.

Legajos 221, 222, 223 et 231 (correspondance diplomatique); les trois premiers de l'année 1610, le dernier de l'année 1611.

Groupe Nº 2: Corona de Aragon.

Legajos 273, 274, 275, 277, 281, 282, 284, 285, 290, 294, 296, 298, 302 et 340. Les treize premiers renferment une partie de la correspondance diplomatique des années 1536 à 1548. Le dernier contient des documents du même genre des années 1590 à 1593.

Groupe Nº 9: Negociacion de Francia.

Les quatre-vingt-treize *legajos* dont se compose ce groupe et qui contiennent la *correspondencia diplomática* des années 1529 à 1620, ont tous été conservés à Paris. Il est très probable que parmi les documents de ce groupe il s'en trouve qui concernent directement les pays du Nord.

Les legajos de ce groupe étaient numérotés 713 à 805.

Groupe Nº 11: Negociacion de Roma.

Leg. 974, Correspondencia diplomática de l'année 1601. Leg. 976, » de l'année 1602.

Groupe Nº 12: Negociacion de Nápoles.

Leg. 1023, Correspondencia diplomática de l'année 1535.

Groupe Nº 14: Negociacion de Milán.

Leg. 1183, Correspondencia diplomática de l'année 1536. Leg. 1183 bis, » de l'année 1536.

Groupe Nº 15: Negociacion de Venecia.

Leg	. 1135,	Correspondencia	diplomática	des années 1576 à 1578.
Leg	. 1340,	»	»	de l'année 1582.
Leg	. 1343,	» .	»	de l'année 1589.
Leg	. 1344,	»	»	des années 1590 à 1592.
Leg	. 1347,	»	»	des années 1597 à 1600.
Leg	. 1348,	» »	»	de l'année 1601.
Leg	. 1353,	»	»	des années 1608 à 1609.

Groupe Nº 46: Negociacion de Roma.

Leg. 2006, Copia de documentos existentes en el Vaticano, du XVIe siècle (Berzosa).

Groupe Nº 48: Negociacion de Alemania.

Leg. 2419,	Correspondencia	diplomática	de	l'année	1639.
Leg. 2420,	»	»	de	l'année	1640.
Leg. 2443,	» »	»	de	l'année	1655.

Il est très probable que dans ce groupe aussi on trouverait des documents concernant les pays du Nord.

Groupe Nº 53: Negocios extraordinarios de la Parte del Norte.

Au sujet du contenu des *legajos* faisant partie de cette catégorie je ne puis que répéter ce que j'ai dit plus haut (p. 61) en parlant du groupe entier. Ce sont là des *miscellanea*, dont seul un dépouillement détaillé pourrait donner une idée. Les *legajos* retenus à Paris sont ceux qui contenaient des pièces concernant la France, mais il va sans dire qu'à part celles-ci, il s'y trouve nombre de pièces ayant trait aux affaires d'autres pays. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le *legajo* N° 2950 contient plusieurs pièces se rapportant aux négociations concernant la paix de Westphalie.

En général, les documents contenus dans les *legajos* restés à Paris datent du XVI^e siècle.

Les *legajos* restés à Paris sont les suivants: 2869, 2891 à 2904, 2916 à 2941, 2946, 2950 à 2952 et 2959; en tout donc 46 *legajos*.

Groupe Nº 75: Negociacion de Francia.

Legajos 4193 à 4300.

Les 108 *legajos* de ce groupe ont tous été gardés à Paris comme concernant directement l'histoire de France.

ANNEXE Nº II

RÉPARTITION PAR ANNÉES SUCCESSIVES (de 1500 à 1610)

des LEGAJOS et PORTEFEUILLES

formant les groupes

11 (Roma), 12 (Nápoles), 7 (Flandes) et 8 (Alemania)

du fonds « Estado »

aux

ARCHIVES GÉNÉRALES DE SIMANCAS

(Les grands chiffres indiquent les numéros des legajos, les petits, les numéros des portefeuilles.)

Années	Roma	Nápoles	Flandes	Alemania
I500-I530	847 848 316	1003 377 1004, 1005 378		
1530	849' 850, 851]317	1006 1007 379	MA TOTAL	
1531	852 ⁾ 853, 854 318	1008, 1009 380 1010 381		635
1532	857 ₃₁₉ 858, 859	1011) 1012)382	(Class Class Class	636
1533	860	1015) 1016 383		272
1534	861 862)	1017, 1018 J 1019, 1020 384		
1535	863 864 321	1021, 1022 384	496 215	
1536	865	1024 1025 385		637)
1537	866	1026) 1027]386		
1538	867 322	1028		
1539	868)	1029 1030 387		600,073
1540	869 323	1031 1032 388	497) 498) 216	638 273

Années	Roma	Nápoles	Flandes	Alemania
1540	869	1031) 1032 ₃₈₈	497 498 216	
1541	870	1033	(b)	638
1542	871	1034	499)	639 273
1543	mismorth) B to	(a) T ((t) (alex)	217	(9) 23
1544	872 324	1035 389	500	640)
1545	SIMJNOJS	30 231 331	501	641
1546	873)	1036	502	642 643
1547	874	1037	218	644)
1548	325	1038		
1549	875	1003 317 TE 800	503	645
1550	876	1039	304	4
1551		1040 1041	18001 588	646)
1552	877 878 ³²⁶	1042 ⁾ 1043, 1044 392	219	647 276
1553	879 880 327	1045	505 506	200
1554	881	1046) 1047)394	507 508 220	102.1
1555	882	1048)	509) 510 ₎	649)
1556	328	1 1820	511,512 ¹ 221 513	36 1
1557	883	1049	514 222 515	277
1558		850	516 517 223	
1559	884 885}329	395	518J 519)	an 1
1560	886, 887 888 330	1050	520 224	650)

Années	Roma	Nápoles	Flandes	Alemania
1560	886, 887 330	1050 395	520	011
1561	889)	1051	521	650 277
1562	890 331 891 331	1052		278
1563	892, 893 332 894, 895 333	1087 1589	522 225	652
1564	896) 897 334	1053	525 526 226	653)
1565	898) 899, 900) 335	1054)	527)	27
1566	901 902, 903 336	1055	530, 531 228 532, 533, 534 229	654 655
1567	904) 905) 337	1056	535,537,230	656 657 658
1568	906) 907, 908) 338		538 231	659)28
1569	910) 911, 912 ₁ 339	1057	541, 542 ²³² 543 233	660, 661 662 28
1570	913) 914 ₁ 340	1058 399	544) 545)	664, 665) 28
1571	915) 916, 917 341	1059 ⁾ 1060)	546) 234 547, 548 235 549, 550 236	666)
1572	918,919 342 920	1061	551, 552 237 553) 238	668
1573	921 J 343 922 J 344	1062 1063 401	554, 555) 238 556) 239	669 670
1574	923 J 924)	1064) 1065 \(\)402	558, 559, 560 240 561 241	671
1575	925 345 926	1066) 1067, 1068 403	562, 563 564, 565 242	672)
1576	$927 \\ 928, 929$ 346	1069, 1070, 1071 404 1072) 405	566) 567, 568, 569 243	675)
1577	930 347	1073) 1074,1075 406 1076)	570, 571, 572 244 573, 574 245	680,681
1578	900	1077 1078 407	575,576 246 577,578 247	682, 683, 684
1579	934 349	1079 1080 1080	579,580 581 249	687)
1580	936, 937 350 938 351	$1081 \atop 1082$ 409	582 ⁾ 583 250	688

Années	Roma			Flandes	6	Aleman	ia
1580	936, 937, 350	1081 1082	00	582		088	
1000	938 351		09	583		688	
1581	939)	1083 1084	10	584	088		291
1582	942 352 943	1085 1086 4		585	251	689	
1583	944 353	1087		586 587	1893 7895	690 691	292
1584	945)		NEU	588	1000	300	
1585	946	1088)	180	589	252	692	
1586	947	4	12	590 591			293
1587	948 949 355	1089		592 593	253	693	
1588	950 } 951 ³⁵⁶			504	254	694 695	
1589	952, 953 954 357	1090 1091 4	13	596 597	255	696	294
1590	955 956 ³ 358	1092	980	598 599		697	
1591	957 ₉₅₈ 359			600)	257	698	
1592	959 ₃₆₀	1093		602	258	699	295
1593	961 962 ³ 361	4	14	604)		700	
1594	963 964 362	1094		607 608	260	701	
1595	965 966 363			609 610		702	296
1596	967 968	1095)		611 612	750	703	
1597	969 364	4	15	613) 614)	080	704)	
1598	970	1096		615	263	705	297
1599	971 365	ete cample		616	180	706	
1600	972 973 366	1097 4	16	617	264	150 1 083	

Années	Roma	Nápoles	Flandes	Alemania
1600	972 365 973)	1097)	617	706 297
1601	974 975	AN ENE	618 264 619	707
1602	976 366	1098 416	$ \begin{array}{c c} 620 \\ 621 \end{array} $ 265	
1603	977)	1099	622	298
1604	978 979	1100)	623	708
1605	980, 981 368 982, 983)	1101 417 1102	624)	
1606	984 369 985	1103 418	267	
1607	986 370 987	1104	625	Man and an and an
1608	988 989 371	1105 419		709)
1609	990 991,992 372			1000
1610	993 373	1106)	626)	
1611	995 996}374			299
1612	997 998 375	1107	627	
1613	999	1108		
1614	1000)	420	628)	710
1615	1001	1109	629 630 269	
1616	1002		631	
1617		Gauge 3	632 270	711
1618	6120 1.000	da misuse	633	30
1619	0.00	parting are men	634 271	712)
1620		1110 421		

AND EST		
Inc. Jeb		

ANNEXE Nº III

Répartition par années successives des codex DANICA des archives de Simancas

FONDS ESTADO

			Group	e 50					
Portef.	Legajo								Années
1012	2605	Consultas	originale	es					1641
»	2606	»	>>						1670 - 1674
1013	2607	>>	>>						1675
»	2608	»	» »						1676
1014	2609	>>	>>						1677
»	2610	» .	>>						1678
1015	2611	Despachos	»						1662 - 1664
>>	2612	»	»						1670 - 1677
»	2613	»	»						1678
	1,700								
			Cuaun	. 60					
			Oroug	ne 08					
1564	4020	Consultas	Group v toda		de	pa	pele	es	1641 — 1680
1564	4020	Consultas	y toda			pa	pele	es	14.70
»	4021	»	y toda »		>>	pa	pele	es	1681 - 1682
» »	4021 4022	» »	y toda		» »	pa	pele	es	1681 - 1682 $1683 - 1699$
»	4021	»	y toda »		>>	pa	pele	es	1681 - 1682
» »	4021 4022	» »	y toda		» »	pa	pele	es	1681 - 1682 $1683 - 1699$
» »	4021 4022	» »	y toda	clase	» »	pa	pele	es	1681 - 1682 $1683 - 1699$
» »	4021 4022	» »	y toda * Group	clase be 95	» »				1681 - 1682 $1683 - 1699$
» » 1565	4021 4022 4023	» » » »	y toda	clase oe 95 e Holst	» » tein-	Go	ttor	p.	1681 — 1682 1683 — 1699 1662 — 1699
» » 1565 2278	4021 4022 4023	» » Subsides a Lettres de	y toda	clase oe 95 Holstes	» » tein-	Go	ttor	p.	1681 — 1682 1683 — 1699 1662 — 1699
» 1565 2278 »	4021 4022 4023 6719 6720	Subsides a Lettres de Correspor	y toda	clase oe 95 e Holstes .	» » tein-	Go om	ttor;	p. de	1681 — 1682 1683 — 1699 1662 — 1699

Portef.	Legajo		Années
2279	6722	Correspondance avec les employés	
		subalternes de l'ambassade	1740 - 1774
»	6723	Correspondance avec le marquis de	
		Puentefuerte	1746 - 1747
>	6724	Idem	1748
» -	6725	Idem	1749
2280	6726	Idem	1750
>>	6727	Idem	1751
>	6728	Idem	1752
»	6729	Idem	1753
2281	6730	Correspondance avec Don Juan	
		Domingo Pignatelli	1758
))	6731	Idem	1759
»	6732	Idem	1760
»	6733	Idem	1762
»	6734	Idem	1763
>>	6735	Correspondance avec Don Sebastiano	
		del Llaño	1764
2282	6736	Idem	1765
»	6737	Idem	1766
»	6738	Idem	1767
>	6739	Correspondance diplomatique du	
		comte Jacinto Catanti	1768
»	6740	Idem	1769
>>	6741	Correspondance diplomatique de	100
		Don Sebastiano del Llaño	1770
2283	6742	Idem	1771
»	6743	Idem	1772
>>	6744	Correspondance diplomatique avec	
		Don Sabastiano del Llaño et	
		avec Don Manuel Delitala	1772—1773
»	6745	Correspondance diplomatique de	1570 0755
		D 11 1D 11.1	1773

Portef.	Legajo		Années
2283	6746	Idem	1774
>>	6747	Lettres de créances	1774 - 1778
2284	6748	Correspondance diplomatique de	
		Don Manuel Delitala	1775
>>	6749	Corresp. diplom. de Don Sebastiano	
		del Llaño et du marquis de la	
		Mejorada	1676 - 1677
>>	6750	Corresp. diplom. du marquis de la	
		Mejorada et de Don Josef Ocariz	1777
>>	6751	Correspondance diplomatique de	
		Don Josef Ocariz	1778
>>	6752	Correspondance diplomatique du	
		comte Luchese	1778-1781
>>	6753	Idem	1782
>>	6754	Correspondance avec les secrétaires	
		de l'ambassade	1780 - 1782
2285	6755	Idem et varia	1783
*	6756	Correspondance diplomatique de	
		Don Ignacio Maria de Corral	1784
>>	6757	Idem	1785
»	6758	Idem	1786
>>	6759	Idem	1787
2286	6760	Correspondance diplomatique de	
2200	0.00	Don Ignacio Murquiz	1788
		Zon Bracio marque.	

ANNEXE Nº IV

Répartition par années successives des codex POLONICA des Archives de Simancas

FONDS ESTADO

		Groupe 91	
Portef.	Legajo		Années
2239	6580	Subsides au roi de Pologne	diverses
>>	6581	Lettres de créance et instructions .	1728—1792
2240	6582	Correspondance diplomatique du	
		duc de Calabrito	1762
>>	6583	Corresp. diplomat. du duc de Cala-	
		brito et de Don Josef Onis	1760—1763
2241	6584.	Instructions et créances du marquis	
		de Revilla	1763
>>	6585	Correspondance diplomatique de	
		Don Josef de Onis	1763—1764
>>	6586	Idem	1765
>>	6587	Idem	1766
>>	6588	Idem	1767
2242	6589	Idem	1768
>>	6590	Idem	1769
»	6591	Idem	1774
»	6592	Idem	1776
>>	6593	Idem	1778
»	6594	Idem	1779
>>	6595	Idem	1780
2343	6596	Idem	1782 et 1783
»	6597	Correspondance diplomatique de	
		Don Pedro Normande	1789—1792

Letnes de créanez et intrincions-

ANNEXE Nº V

Répartition par années des codex RUSSICA des Archives de Simancas

FONDS ESTADO

		Groupe 93	Années
Portef.	Legajo		
2245	6609	Varia	1724—1746
2246	6610	Correspondance diplomatique du duc	
		de Liria et du comte de Lamilly	1727
>>	6611	Correspondance diplomatique du	
		duc de Liria	1728
2247	6612	Affaires commerciales	1728—1787
2248	6613	Correspondance diplomatique du	
		duc de Liria	1729
>	6614	Idem. et varia	1730
2249	6615	Idem	1731
»	6616	Correspond. diplomatique de Don	
		Juan Cascos de Villa de Moros	1732
>>	6617	Idem	1733
2250	6618	Lettres de créances et dépêches	
21100		diverses y ayant trait	1727—1789
*	6619	Correspondance diplomatique du	
		du marquis d'Almodovar	1761
**	6620	Idem	1760—1763
2251	6621	Idem	1762
»	6622	Idem	1763
»	6623	Correspondance diplomatique des	
	0020	secrétaires de l'ambassade	1763—1764

Portef.	Legajo		Années
2251	6624	Correspondance diplomatique du	7 timees
		vicomte de Herreria	1763—1766
>	6625	Varia	1764
2252	6626	Correspondance diplomatique du	
		vicomte de Herreria	1765
»	6627	Idem	1766
»	6628	Idem	1767
»	6629	Correspondance diplomatique de	
		Don Josef del Rio	1768.
»	6630	Idem	1769
»	6631	Corresp. diplomatique de don Josef	
		del Rio, puis du secrétaire Don	
		Manuel Delitala	1770
2253	6632	Correspondance diplomatique de	
		Don Manuel Delitala	1771
»	6633	Correspondance diplomatique du	
		vicomte de Herreria	1772
>>	6634	Corresp. diplomat. de D. Manuel	
		Delitala et du comte de Lacy	1772—1773:
>>	6635	Correspondance diplomatique du	CIED SECS
		comte de Lacy. Varia	1772
>>	6636	Correspondance diplomatique de	
		Don Manuel Delitala	1772
2254	6637	Correspondance diplomatique du	
		comte de Lacy	1773
>	6638	Idem	1774
2255	6639	Varia	1773—1776
»	6640	Correspondance diplomatique du	
		comte de Lacy	1775 et 1776
»	6641	Correspondance diplomatique de	
	66.10	Don Pedro Normande	1776 et 1777
>	6642	Correspondance diplomatique du	12/20 12/25
2016	66.10	comte de Lacy	1777 et 1778
2256	6643	Correspondance diplomatique de	4000
		Don Pedro Normande	1778

2 . 2	T - main		Années
Portef.	Legajo 6644	Idem	1779
2256		Idem	1780
»	6645	Correspondance diplomat. de Don	
2257	6646	Pedro Normande et du comte de	
		Floridablanca	1781 et 1782
			1101011102
>>	6647	Correspond. des secrétaires de l'am-	1781—1793
		bassade et varia	1701—1795
»	6648	Correspondance diplomatique de	1781
		Don Pedro Normande	- 10.00
2258	6649	Idem	1782
>>	6650	Varia	1774—1781
>>	6651	Correspondance diplomatique du	
		marquis de la Torre	1782—1783
2259	6652	Correspondance du marquis de la	
2200		Torre et de Don Miguel Josef	
		de Aranza	1783
>>	6653	Correspondance diplomatique de	
"	0055	Don Pedro Normande	1784
0060	6654	Idem (et achats de navires)	1780—1784
2260		Idem	1785
*	6655	Correspondance de Don Felipe	
. »	6656	Chone, envoyé en Russie pour	
		affaires concernant la marine.	1785
	1000	affaires concernant la marme.	
2261	6657	Correspond. de Don Felipe Chone	1786
		et de Don Fedio Normana	1100
2262	6658	Correspondance diplomat. de Don	1787
		Pedro Marianaz, chargé d'affaires	1101
>	6659		1788
		Don Pedro Normande	1700

and the second sections and

ANNEXE Nº VI

Répartition par années successives des codex SUECANA des archives de Simancas

FONDS ESTADO

		Groupe 69	nabiliti
Portef.	Legajo		Années
1565	4024	Toda clase de papeles	1670—1671
>>	4025	Idem	1674—1690
1566	4026	Idem	1674—1690
		Groupe 94	
2263	6660	Ambassade (non envoyée) de Tobia	
	0.00	del Burgo	17151721
»	6661	Lettres de créances	1715—1793
>	6662	Envois d'armes au Danemark et en	
		Suède	1731—1744
>>	6663	Traités de commerce	1740—1751
2264	6664	Instructions et dépêches des marquis	
		de del Puerto et de Puentefuerte	
		envoyées au Danemark et en Suède	1741—1753
>>	6665	Correspondance diplomatique du	
		marquis del Puerto	1741—1753
>>	6666	Mission à Stockholm du marquis del	
		Puerto	1741
2265	6667	Varia, capture de navires suédois	1742—1765
>	6668	Correspondance diplomatique du	
		marquis del Puerto	1742
2266	6669	Idem	1742
>>	6670	Idem	1743
2267	6671	Idem	1743
»	6672	Idem	1744
2268	6673	Idem	1744
» »	6674	Idem	1745
		The state of the s	

Dontof	1		
Portef 2269	. Legajo 6675	Idem.	Années
	6676		1746
>>	0070	Correspondance diplomatique de	
	6677	Don José de Aldecoca	1747
»	6677	Idem	1748 et 1749
2270	6678	Correspondance diplomatique du	
		marquis de Grimaldi	1749 et 1750
»	6679	Idem	1751
»	6680	Idem	1752
»	6681	Correspondance diplomat. de Don	
	- 101	Francisco Xavier Carrio	1753
»	6682	Correspondance diplomatique du	
		marquis de Puentefuerte	1753
2271	6683	Idem	1754
>	6684	Idem	1755
»	6685	Idem	1756
>	6686	Idem	1757
2272	6687	Idem	1758
>>	6688	Idem	1759
>>	6689	Idem	1760
>>	6690	Correspondance diplomatique du	
		secrétaire Don Josef Belezar .	1760 et 1761
2273	6691	Correspondance diplomatique du	
		vicomte de la Herreria	1762
»	6692	Corresp. diplomat. de Josef Belezar	
		et de Don Francisco Lacy	1763
»	6693	Correspondance diplomatique de	
		Don Francisco Lacy	1764
>>	6694	Idem	1765
»	6695	Idem	1766
2274	6696	Idem	1767
>>	6697	Idem	1768
»	6698	Idem	1769
>>	6699	Correspondance diplomatique de	
		Don Francisco Lacy et de Don	
		Pedro Normande	1770

			Années
Portef. 2275	Legajo 6700	Correspondance diplomatique de	
2213	0700	Don Pedro Normande	1771
	6701	Correspondance diplomatique de	
»	0101	Don Francisco Lacy	1771
»	6702	Idem	1772
<i>»</i>	6703	Correspondance diplomatique de	
, ,	0103	Don Sebastiano del Llaño	1773
>>	6704	Idem	1774
2276	6705	Correspondance diplomatique de	
2210	0103	Don Josef Mas	1775
>>	6706	Correspond. diplomat. de Don Seb.	
"	0100	del Llaño et de Don Josef Mas	1776
>>	6707	Correspondance diplomatique des	
	0101	secrétaires de l'ambassade	1776—1778
>>	6708	Corresp. diplomat. des secrétaires de	
	0.00	l'ambassade et de Don Josef Mas	1777
>>	6709	Corresp. diplomat. de Don Josef Mas	
	0.02	et de Don Sebastiano del Llaño	1778
>>	6710	Correspondance diplomatique de	
	ALCOHOL:	Don Sebastiano del Llaño	1779—1780
>>	6711	Correspondance diplomatique de	ted strains
		Don Josef Mas	1780 - 1781
»	6712	Correspondance diplomatique du	
		comte de Guemes	1781—1782
2277	6713	Correspondance diplomatique des	
Ligner		secrétaires de l'ambassade	1781—1783
>>	6714	Corresp. diplomatique du comte de	
		Guemes et de Don Josef Mas	1783
*	6715	Mines de Rio Tinto et affaires	
Total S		commerciales	1784
*	6716		
		comte de Guemes	1785
>>	6717		1506 1505
		Ignacio Maria del Corral	1786—1787
>>	6718	Idem	1788

Je tiens à répéter une fois de plus que les *legajos* ci-dessus énumérés ne contiennent que des séries entières et continues de *suecana*, formées du jour où les relations entre l'Espagne et la Suède devinrent suffisamment fréquentes pour nécessiter l'institution d'une représentation diplomatique directe entre les deux pays. Ils ne représentent donc qu'une part relativement fort restreinte des *suecana* de Simancas.

Sans revenir sur ce que j'ai dit plus haut au sujet de l'impossibilité, dans l'état actuel des archives de Simancas, de dresser un catalogue tant soit peu complet des documents concernant tel ou tel pays, je me permettrai d'indiquer ci-dessous certains *legajos* épars, dans lesquels, au cours de mes recherches, j'ai rencontré des *suecana*. Il va sans dire que cette liste n'a aucune prétention à être complète.

Le *legajo* 8098 du groupe 107 (*Libros inconexos*) est un registre des minutes de Don José de Aldecoca, qui fut ambassadeur d'Espagne en Suède de 1746 à 1750. Il complète donc très avantageusement les documents des legajos 6676 et 6677 ci-dessus cités (p. 98).

La participation de la Suède aux événements de l'Europe continentale se réflète naturellement dans la correspondance diplomatique des ambassadeurs espagnols auprès d'autres puissances. Ainsi dans le *leg. 2114* (groupe 47, *Flandes*) Don Esteban de Gamara s'étendra longuement sur la participation de la Suède aux événements de 1670 et 1671. De même dans le *leg. 2116* du même groupe. L'intervention suédoise durant cette même époque joue aussi un rôle considérable dans la correspondance du marquis de Balbases (*leg. 2288-2291*).

Les négociations qui aboutirent à la paix de Nimègue sont traitées en détail dans la correspondance des ambassadeurs Balbases, Ronquillo, del Fuentes, Fuen-Mayors et autres, dans les *legajos* de la *Negociacion de Alemania* (groupe 48) 2386, 2387, 2392, 2393 et 2394, ainsi que dans ceux de la *Negociacion de Roma* (groupe 54): 3238, 3239, 3242, 3250 et 3251. Dans la *Negociacion de Flandes* (groupe 64) la correspondance au sujet de la paix de Nimègue remplit les *leg.* 3862 à 3868.

Au sujet des pourparlers qui se terminèrent par la paix de Ryswick il faudra consulter tout particulièrement les *leg*. 3891 et 3995 du même groupe. Il va sans dire que les autres *legajos* de l'époque contiendront, eux aussi, des documents fort importants à ce sujet.

Pour Gustaf-Adolf et la guerre de Trente ans je m'abstiendrai de citer des cotes, elles seraient trop nombreuses. Elles seraient du restent inut les, car qui voudra étudier à Simancas la guerre de Trente ans ne pourra faire à moins de parcourir tous les *legajos* des années correspondantes des *negociaciones* des pays directement ou indirectement mêlés à cette gigantesque lutte.

Au sujet des faits et des événements de caractère et d'importance moins générales, les documents seront plus difficiles à trouver peut-être, mais relativement tout aussi nombreux et inté ressants. Ainsi rien que dans les *legajos* des groupes 47 (*Flandes*) et 54 (*Roma*) pour l'époque correspondante, j'ai trouvé environ cent cinquanze lettres et documents divers concernant la reine Christine de Suède et il va sans dire qu'en dépouillant de la même manière les *legajos* des années correspondantes des *negociaciones* de France et d'Allemagne on augmenterait facilement cette liste.

En revanche pour les faits isolés et d'importance secondaire ou accidentelle le hasard pourra seul suppléer souvent au manque d'index ou à un dépouillement méticuleux et systématique. C'est au hasard seul que j'ai dû ainsi la découverte dans le leg. 4686 (negociacion de Francia) d'une note constatant la présence de documents concernants les missions catholiques en Pologne et en Suède vers 1765, et celle de pièce ayant trait aux chapelles catholiques des ambassadeurs d'Espagne en Suède et au Danemark, dans le leg. 6639 de la negociacion de Russie.

ANNEXE Nº VII.

Liste des *legajos* dont un dépouillement minutieux a été effectué pour le compte de la Mission Historique Finlandaise à Rome

A part une étude sommaire de l'importance générale des Archives au point de vue de l'histoire des pays du Nord-Baltique, mes recherches à Simancas visaient deux buts plus spéciaux: En premier lieu je me proposais une étude détaillée de la correspondance diplomatique ayant trait aux relations entre l'Espagne et la Suède durant les années 1576 à 1581, c'est-à-dire concernant les missions en Suède de Carlo Brancaccio et du capitaine Francisco de Eraso, agents espagnols, et des jésuites Laurentius Nicolai Norvegus et Antonio Possevino, agents du Saint-Siège, ainsi que les missions à Rome, à Naples et en Espagne des agents suédois Pontus de la Gardie et Paolo Ferrari. Secondement, je désirais parcourir la correspondance de l'ambassadeur espagnol à la cour impériale, Don Guillen de San Clemente, avec la chancellerie de Madrid, au sujet de l'élection royale de Pologne en 1587 et des expéditions en Suède de Sigismond Vasa, roi de Pologne et de Suède, durant la dernière décade du XVIe siècle.

Les résultats de ces recherches — copies et index détaillés — font partie des collections de notre mission historique à Rome. Les documents seront publiés dans les deux volumes, actuellement sous presse, auxquels travaille la mission. Quant aux index, ils ne seront pas publiés, mais pour éviter un travail double à ceux de mes compagnons qui voudront étudier les nordica,

de Simancas, je donnerai ci-dessous la liste complète des legajos dont nous possédons des inventaires détaillés.

Ces legajos sont les suivants:

A. Fonds Secretaría de Estado.

Groupe Nº 11: Negociacion de Roma.

Legajos Nºs 922 à 940. Correspondance de Don Juan de Zúñiga, ambassadeur espagnol à Rome, avec la chancellerie royale depuis l'année 1573 jusqu'en juillet 1581. En tout 19 legajos.

Groupe Nº 8: Negociacion de Alemania.

Legajos 673 à 691. Correspondance du comte de Monteagudo, du marquis d'Almaçan et de Don Juan de Borja, ambassadeurs d'Espagne à la cour impériale, avec la chancellerie de Madrid, depuis le commencement de l'année 1576 jusqu'à la fin de 1583. En tout 19 legajos.

Groupe Nº 7: Negociacion de Flandes.

Legajos 573 à 583. Correspondance de Don Juan d'Autriche et d'Alessandro Farnese, gouverneurs-généraux des Pays-Bas, avec la cour de Madrid, depuis le début de l'année 1577 jusqu'en juillet 1581. En tout 11 legajos.

Groupe Nº 12: Negociacion de Nápoles.

Legajos 1069 à 1082. Correspondance de Don Iñigo Lopez Hurtado de Mendoza et de Don Juan de Zúñiga, vice-rois de Naples, avec la chancellerie de Madrid, depuis les débuts de l'année 1577 jusqu'à la fin de l'année 1580. En tout 14 legajos.

Groupe Nº 1: Corona de Castilla.

Legajo 1 bis. Recueil de chiffres diplomatiques des ambassadeurs espagnols de différentes époques.

B. Autres fonds.

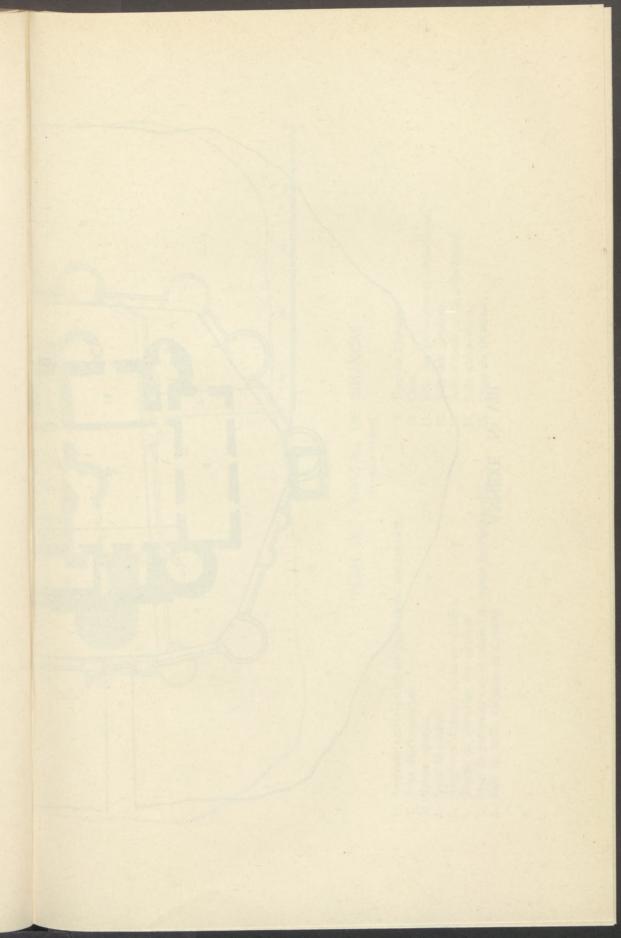
Secretarías provinciales. Consejo de Italia.

Legajo 3, Consultas des années 1573 à 1577.

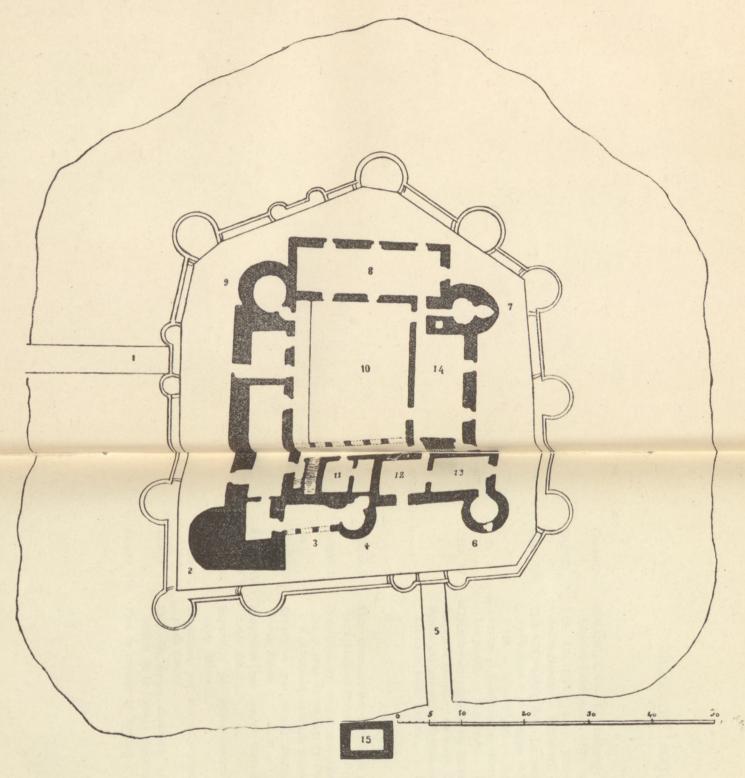
Legajo 4, Consultas des années 1578 à 1582.

Legajo Nº 225. Negociations diverses. En tout 3 legajos, contenant, en fait de nordica, un certain nombre de pièces très importantes concernant les procès au sujet de l'héritage Sforza à Naples, particulièrement pour ce qui concerne les origines de ces procès.

Total des legajos dépouillés et inventoriés : 67.



ANNEXE Nº VIII.



PLAN DU CHATEAU DE SIMANCAS

(Premier étage)

- Ancienne entrée principale (maintenant condamnée).
 Tour de l'inquisition.
- 3. Entrée actuelle.
- 4. Tour du portier.
- Pont-levis donnant accès au château.
 Bureau du Directeur des archives.
- Tour du patronato real et cabinet de travail de Philippe IV.
 Salle du fonds Cámara di Castilla.

- 9. Tour de l'évêque.
- 10. Cour.
- Salle des archivistes et bibliothèque.
 Salle des gardiens.
 Salle d'étude et de consultation.

- 14. Salle d'exposition.
- 15. Logis du Directeur.



TABLE DES MATIÈRES

		Pages
Снар. Т.	SIMANCAS. — La bourgade et son château. — Esquisse historique. — Etat actuel	1
Снар. ІІ.	LES ARCHIVES, I. — Bâtiments. — Sécurité. — Aménagement. — Personnel. — Service	11
CHAP. III.	LES ARCHIVES, II. — Le mécanisme gouvernemental de Philippe I ^I . — Origine et formation des différents fonds. — Terminologie. — Le principe de la provenance. — Confusion et désordre du classement. — Les legajos. — Les index. — Les portefeuilles	21
CHAP, 1V.	Classification générale des différents fonds	39
CHAP. IV.	Inventaire sommaire du fonds Estado	51
	Répartition par pays (Negociaciones) des groupes cons-	01
	tituant le fonds Estado	71
	ANNEXES	
Annexe I.	Liste sommaire des documents provenant de Simancas aux Archives Nationales à Paris	77
Annexe II.	Répartition par années successives des legajos formant les groupes 11 (Roma), 12 (Nápoles), 7 (Flandes) et 8 (Alemania), du fonds Estado	81
Annexe III.	Répartition par années successives des Danica du fonds Estado	87
Annexe 1V.	Répartition par années successives des <i>Polonica</i> du fonds <i>Estado</i>	91
Annexe V.	Répartition par années successives des Russica du fonds Estado	93
Annexe VI.	Répartition par années successives des Suecana du fonds Estado	97
Annexe VII.	Liste des <i>legajos</i> dépouillés et inventoriés pour le compte de la Mission Historique Finlandaise à Rome.	103
ANNEXE VIII.	Plan du château de Simancas	107

TABLE DES MATIÈRES

has legales. — Les index. — Les partetouilles.	
Tonda situata	